



## Délibération du Conseil Municipal du 26 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 février, à *vingt heures*, le Conseil Municipal de la commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de DONGES, après convocation légale en date du dix-huit février deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Etaient présents : 19**

Messieurs CHENEAU François – SIMON Daniel – Mesdames LECAMP Yveline - PIRAUD Monique – GUINARD Chantal – PICOT Marie-Andrée – OLIVEIRA Angélique - Monsieur DUVAL Cédric – Madame ROYER Carine – Monsieur GIRARDEAU Alain - Madame MARTIENNE Alice - Messieurs FROCRAIN Frédéric - OUISSE Laurent – DELALANDE Mickaël - Madame MISIN Christine – Messieurs PABOIS Alain - MIAULT Vincent - PERRIN Yvonnick – BAUDICHAUD Ghislain

**Etaient excusés avec pouvoirs : 6**

Monsieur ROULET Jean-Paul (procuration à Madame PIRAUD Monique)  
Monsieur RIAUD Didier (procuration à Madame GUINARD Chantal)  
Madame MINGOT Aurélie (procuration à Madame ROYER Carine)  
Monsieur GAUDIN Nicolas (procuration à Monsieur GIRARDEAU Alain)  
Madame BRICHE Pascaline (procuration à Madame OLIVERIRA Angélique)  
Madame MOINARD Joséphine (procuration à Monsieur MIAULT Vincent)

**Etaient excusés : 3**

Monsieur LETILLY Tony  
Madame BOSSE-PERUS Viviane  
Madame ROQUET Christelle

**Était absent : 1**

Madame PIED Magalie

**Secrétaire de séance :** Madame MARTIENNE Alice

\*\*\*\*\*

### DELIBERATION N° 1

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) 2026 DU BUDGET GENERAL

\*\*\*\*\*

**Rapporteur :** Monsieur CHENEAU François

## Exposé

Il est rappelé à l'assemblée que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, en vertu de l'article L. 2312-1 et du nouvel article L. 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par l'adoption du référentiel M 57), le Maire présente un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) dans les dix semaines précédant l'examen et le vote du Budget Primitif.

Il fournit des informations sur le contexte général, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que sur l'évolution de la situation financière de la collectivité locale, et permet de débattre de la stratégie financière et des orientations budgétaires qui seront retenues dans le Budget Primitif.

## Proposition

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'engager le débat sur les orientations budgétaires pour 2026 à l'appui du rapport de présentation joint en annexe, pour le budget général de la commune.

La Commission des Finances, réunie le 24 février 2026, a examiné ces orientations budgétaires pour 2026.

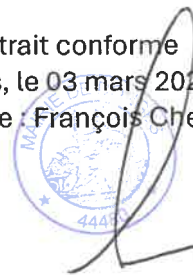
Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

## Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➡ **Prend acte** de la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire pour 2026 relatif au Budget général de la commune.

Pour extrait conforme  
Donges, le 03 mars 2026  
Le Maire : François Cheneau



## Rapports et débats d'orientation budgétaire (R.O.B - D.O.B.) 2026

### Budget Général de la Ville 2026

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi « NOTRe ») a modifié l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales pour instituer de nouvelles obligations relatives à la présentation et l'élaboration des budgets locaux.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être produit et débattu, au cours d'une séance du Conseil municipal, dans les deux mois précédant l'examen et le vote du budget primitif.

Enfin, ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et au Président de l'intercommunalité.

Le débat d'orientation budgétaire vise donc à permettre à l'assemblée délibérante :

- d'être informée de l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- de débattre et voter les orientations budgétaires et des engagements pluriannuels qui préfigureront les priorités du prochain budget.

## **I- CONTEXTE**

### **1.1. Le contexte international**

***Le rapport de l'OCDE publié en décembre 2025*** fait le point sur les perspectives économiques mondiales.

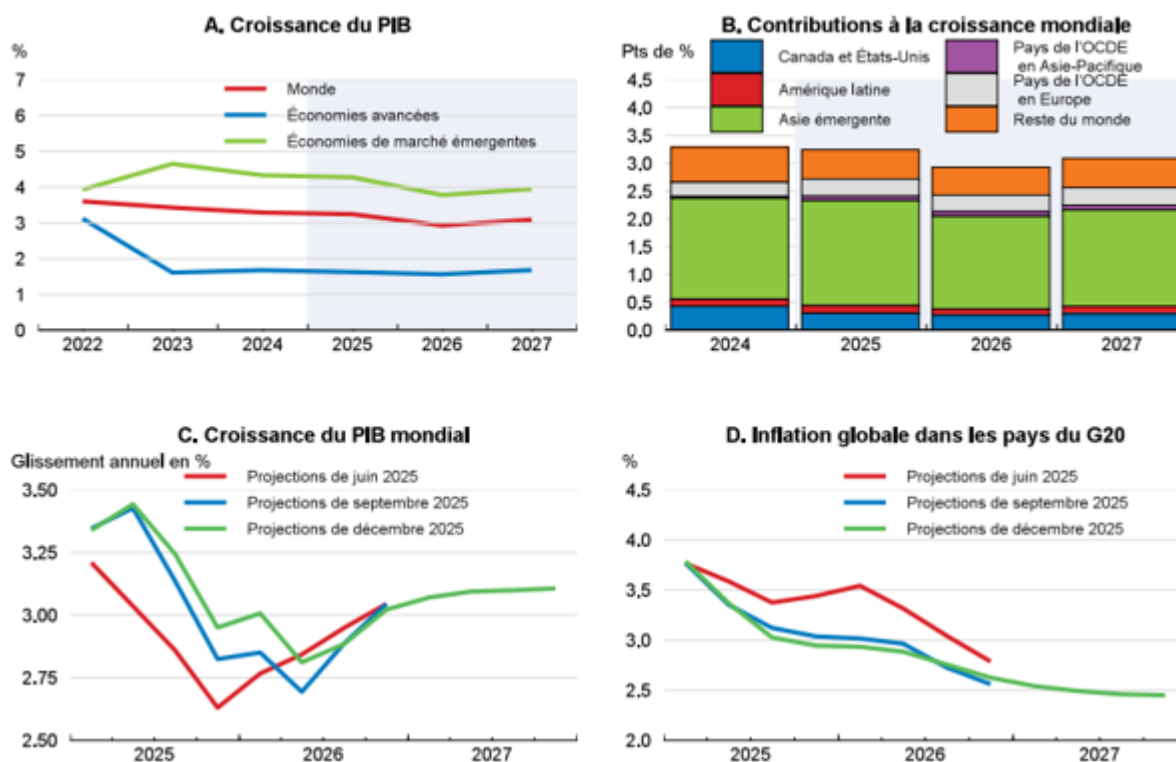
Ainsi, ces dernières années, l'économie mondiale a fait preuve d'une résilience remarquable malgré les chocs majeurs auxquels elle a été soumise, parmi lesquels une pandémie et une crise énergétique.

En 2025, la croissance mondiale a été résiliente, mais elle devrait ralentir, passant de 3.2 % en 2025 à 2.9 % en 2026 avant de se redresser légèrement à 3.1 % en 2027.

La croissance devrait décélérer au second semestre de cette année, tandis que le phénomène d'anticipation au sein de certaines activités économiques continuera de se dissiper et que les hausses des taux de droits de douane effectifs appliqués par les États-Unis et la Chine à leurs importations se répercuteront sur les coûts des entreprises et les prix des produits finaux, freinant la croissance des investissements et des échanges. Le niveau élevé d'incertitude géopolitique et liée à l'action publique continuera également de peser sur la demande intérieure dans de nombreuses économies.

Toutefois, **la croissance mondiale devrait se redresser en 2026**, à la faveur de la dissipation de l'impact de la hausse des droits de douane, de conditions financières favorables, de l'orientation expansionniste des politiques macroéconomiques et de la baisse de l'inflation, sachant que les économies de marché émergentes en Asie devraient encore être à l'origine de l'essentiel de la croissance mondiale (graphique 1.17, partie B). Ces projections reposent sur l'hypothèse technique selon laquelle les droits de douane bilatéraux annoncés à la mi-novembre perdureront tout au long de la période considérée, malgré des procédures judiciaires en cours aux États-Unis.

## Graphique 1.17. La croissance mondiale devrait faiblir avant de se rétablir progressivement



Données OCDE (rapport de décembre 2025)

Selon les projections de l'OCDE, cette résilience va se confirmer, **avec un PIB mondial qui progressera de 3.3 % en 2025 et 2026** et une inflation qui convergera vers les objectifs visés par les banques centrales. Toutefois, cette performance globale robuste masque des différences très nettes entre les régions et les pays, et elle s'accompagne d'importants risques de divergence à la baisse et d'incertitudes considérables.

Plus précisément, on observe une montée des risques liés à l'intensification des tensions commerciales et du protectionnisme, à une possible escalade des conflits géopolitiques et aux défis auxquels font face les politiques budgétaires dans certains pays. Lors des décennies passées, le commerce s'est avéré être un puissant moteur de croissance, qui a permis des créations d'emplois et le recul de la pauvreté dans le monde. Une aggravation des tensions et des conflits géopolitiques pourrait perturber les échanges et les marchés de l'énergie, potentiellement contribuant à une hausse des prix de l'énergie.

Les finances publiques constituent une autre source de risque, dans la mesure où la dette publique reste élevée. Certaines économies de marché émergentes et certains pays à faible revenu sont aujourd'hui en situation de surendettement, ou risquent fortement de s'y trouver.

**Dans de nombreux autres pays, les difficultés budgétaires s'accumulent et la dette est importante.** Les tensions croissantes liées à la hausse des dépenses militaires, au vieillissement démographique et à la transition écologique et énergétique ne font qu'amplifier ces enjeux. Par conséquent, les situations budgétaires sont tendues et risquent de compromettre la capacité des pouvoirs publics à réagir à de futures crises.

### FOCUS SUR L'ACTUALITE ECONOMIQUE MONDIALE ET SES CONSEQUENCES SUR LE MONDE :

#### Le développement extraordinaire de l'IA

L'année 2025 marque une étape clé dans le développement de l'intelligence artificielle, avec le passage d'une phase d'innovation rapide à une industrialisation à grande échelle.

Les investissements mondiaux liés à l'IA ont dépassé 900 milliards de dollars, témoignant d'une accélération particulièrement notable sur cette année.

Les grandes entreprises technologiques américaines, telles qu'Apple, Microsoft, Alphabet, Amazon et Meta, ont concentré environ 370 milliards de dollars principalement dans les infrastructures et la recherche et développement.

Cette dynamique a profondément transformé les marchés financiers, entraînant une forte progression de la capitalisation des entreprises exposées à l'IA et une concentration accrue des performances boursières.

L'intelligence artificielle s'invite désormais dans les secteurs traditionnels comme l'industrie, l'énergie, la santé et la finance, offrant des gains de productivité prometteurs tout en soulevant des enjeux de valorisation, de dépendance énergétique et de souveraineté technologique.

### **Prix de l'énergie en 2025 :**

Les prix de l'énergie ont baissé en 2025. Le **baril de Brent** a chuté d'environ **15%**, se situant entre 60 et 64 dollars, principalement à cause d'une offre mondiale abondante et d'une demande modérée. Les prix du **gaz naturel** se sont stabilisés en Europe autour de **30 à 35 €/MWh**, contribuant à ralentir l'inflation, notamment en Europe.

### **Prix de l'alimentation en 2025 :**

Les prix alimentaires mondiaux ont continué leur normalisation en 2025, avec une baisse de **-15% à -25%** des indices des céréales par rapport aux pics de 2022-2023. Cette évolution est due à de meilleures récoltes, à la normalisation des chaînes logistiques et à une demande plus stable. Pour les pays importateurs, cela a contribué à une **désinflation** importante. Cependant, cette baisse pèse sur les **revenus agricoles** dans les pays producteurs, en particulier en Europe et en Amérique du Nord, où les marges des exploitations restent sous pression.

### **La croissance mondiale a été étonnamment robuste :**

L'économie mondiale a fait preuve d'une résilience surprenante en 2025. Les effets, sur la production et les échanges de biens, de l'anticipation d'une hausse des droits de douane ont joué un rôle moteur en début d'année. L'assouplissement des conditions financières à l'échelle mondiale, l'orientation expansionniste des politiques macroéconomiques, la croissance des revenus réels et la forte demande de nouveaux investissements liés à l'IA dans certains pays, en particulier aux États-Unis, sont autant de facteurs qui contribuent à soutenir davantage la demande, compensant les forces contraires exercées par la mise en œuvre progressive de nouveaux obstacles aux échanges, l'incertitude toujours élevée liée à l'action publique, et le recul de l'investissement résidentiel (voir tableau 1.1 ci-après).

**Tableau 1.1. La croissance du PIB mondial devrait baisser l'année prochaine et ne se redresser que lentement**

|                                                                     | Moyenne<br>2013-2019 | 2024        | 2025 | 2026 | 2027 | 2025<br>T4 | 2026<br>T4 | 2027<br>T4 |
|---------------------------------------------------------------------|----------------------|-------------|------|------|------|------------|------------|------------|
|                                                                     |                      | Pourcentage |      |      |      |            |            |            |
| <b>Croissance du PIB en volume<sup>1</sup></b>                      |                      |             |      |      |      |            |            |            |
| Monde <sup>2</sup>                                                  | 3.4                  | 3.3         | 3.2  | 2.9  | 3.1  | 3.0        | 3.0        | 3.1        |
| G20 <sup>2</sup>                                                    | 3.5                  | 3.4         | 3.2  | 2.9  | 3.1  | 2.9        | 3.0        | 3.2        |
| OCDE <sup>2</sup>                                                   | 2.3                  | 1.7         | 1.7  | 1.7  | 1.8  | 1.5        | 1.8        | 1.8        |
| États-Unis                                                          | 2.5                  | 2.8         | 2.0  | 1.7  | 1.9  | 1.8        | 1.6        | 1.9        |
| Zone euro                                                           | 1.9                  | 0.8         | 1.3  | 1.2  | 1.4  | 1.0        | 1.5        | 1.4        |
| Japon                                                               | 0.8                  | -0.2        | 1.3  | 0.9  | 0.9  | 0.5        | 1.3        | 0.7        |
| Non-OCDE <sup>2</sup>                                               | 4.4                  | 4.5         | 4.4  | 3.9  | 4.0  | 4.1        | 3.9        | 4.1        |
| Chine                                                               | 6.8                  | 5.0         | 5.0  | 4.4  | 4.3  | 4.7        | 4.3        | 4.3        |
| Inde <sup>3</sup>                                                   | 6.8                  | 6.5         | 6.7  | 6.2  | 6.4  |            |            |            |
| Brésil                                                              | -0.4                 | 3.4         | 2.4  | 1.7  | 2.2  |            |            |            |
| <b>Taux de chômage dans l'OCDE<sup>4</sup></b>                      | 6.5                  | 4.9         | 5.0  | 5.0  | 4.9  | 5.0        | 5.0        | 4.9        |
| <b>Inflation<sup>1</sup></b>                                        |                      |             |      |      |      |            |            |            |
| G20 <sup>2,5</sup>                                                  | 3.0                  | 6.3         | 3.4  | 2.8  | 2.5  | 2.9        | 2.6        | 2.4        |
| OCDE <sup>6</sup>                                                   | 1.6                  | 5.0         | 4.2  | 3.5  | 2.8  | 4.2        | 3.1        | 2.6        |
| États-Unis <sup>7</sup>                                             | 1.3                  | 2.6         | 2.7  | 3.0  | 2.3  | 3.0        | 2.9        | 2.1        |
| Zone euro <sup>8</sup>                                              | 0.9                  | 2.4         | 2.1  | 1.9  | 2.0  | 2.0        | 1.9        | 2.0        |
| Japon <sup>9</sup>                                                  | 0.9                  | 2.7         | 3.2  | 2.2  | 2.1  | 2.7        | 2.2        | 2.1        |
| <b>Solde des administrations publiques dans l'OCDE<sup>10</sup></b> | -3.1                 | -4.7        | -4.5 | -4.6 | -4.6 |            |            |            |
| <b>Croissance du commerce mondial en volume<sup>1</sup></b>         | 3.3                  | 3.9         | 4.2  | 2.3  | 2.8  | 3.3        | 2.7        | 2.9        |

### L'inflation dans le monde :

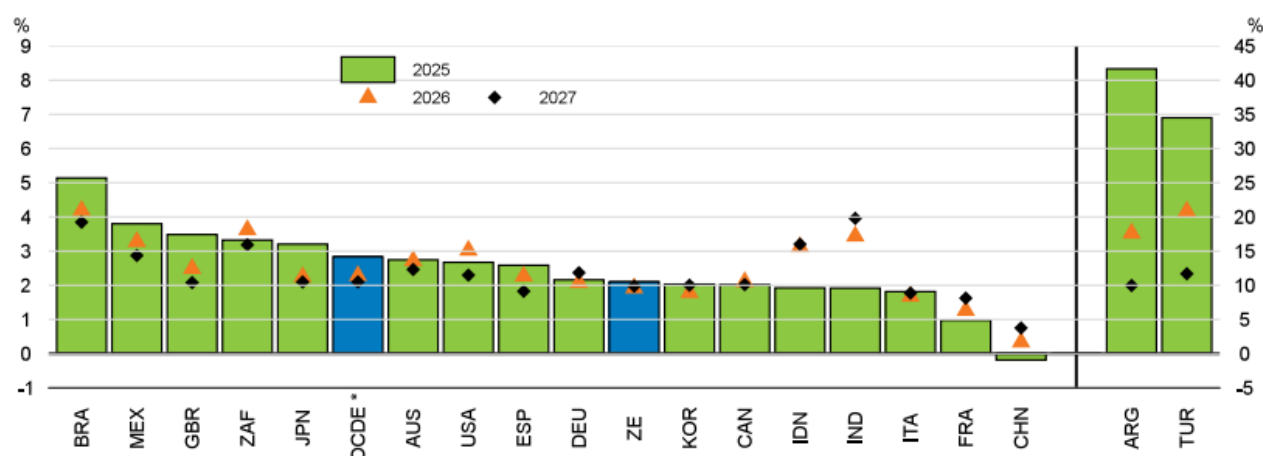
L'année 2025 a marqué une étape clé dans la stabilisation de l'économie mondiale. Malgré des vents contraires, notamment liés aux tensions commerciales (droits de douane américains) et géopolitiques, l'inflation a poursuivi sa décrue globale pour se rapprocher des cibles fixées par les banques centrales (graphe 1.19).

L'inflation mondiale a été plus résiliente que prévu. Après avoir atteint des sommets les années précédentes, elle a terminé l'année 2025 sur une moyenne globale d'environ **4,2 %**.

- **Pays Développés** : La désinflation a été nette. En **zone euro**, l'inflation s'est stabilisée autour de **2,1 %**, permettant à la BCE de poursuivre l'assouplissement de ses taux. Aux **États-Unis**, malgré l'impact des droits de douane, elle a reculé à **2,7 %**.
- **Le cas de la Chine** : Le pays a flirté avec la **déflation** (0,0 % d'inflation en moyenne), signe d'une demande intérieure atone et d'une surcapacité de production.
- **Disparités régionales** : Si la tendance est à la baisse, certains pays ont continué de souffrir d'une inflation extrême, comme le Venezuela (269 %) ou l'Argentine (bien qu'en forte baisse par rapport à 2024).

## Graphique 1.19. L'inflation devrait converger vers les objectifs des banques centrales

Inflation globale mesurée par les prix à la consommation



Données rapport OCDE 2025

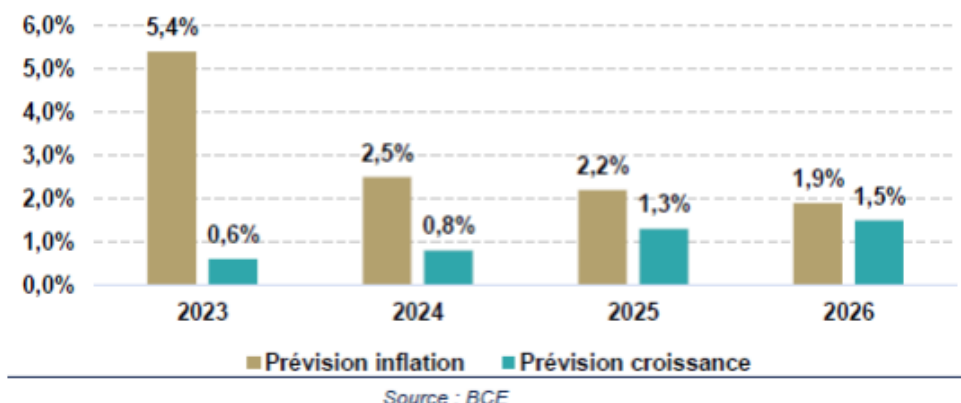
### 1.2. Le contexte de la zone Euro :

**La croissance devrait se redresser progressivement et passer de 1.3 % en 2025 à 1.2 % en 2026, puis 1.4 % en 2027** suite à l'affermissement de la demande intérieure et au rebond des échanges. La consommation privée bénéficiera de la résilience des marchés du travail et de la progression des revenus réels. L'investissement privé sera freiné par l'incertitude, mais l'amélioration des conditions de financement lui sera bénéfique, tandis que l'investissement public sera soutenu par les financements mobilisés en 2026 au titre de la Facilité pour la reprise et la résilience. La croissance des salaires devrait baisser progressivement, ce qui contribuera à maintenir l'inflation globalement sur la trajectoire de l'objectif.

**La politique budgétaire devrait rester globalement neutre en 2026 et 2027.** Bien que les dépenses militaires devraient augmenter, au moyen d'un financement par l'emprunt à court terme, une politique budgétaire prudente s'impose pour assurer la viabilité des finances publiques à moyen terme.

Dans un contexte de forte incertitude, la prudence devrait également prévaloir en matière de politique monétaire pour que l'inflation baisse durablement jusqu'à l'objectif. Pour contribuer à rehausser la productivité, il conviendrait d'alléger les contraintes réglementaires imposées aux entreprises et de soumettre systématiquement toute nouvelle proposition de réglementation à un examen des coûts et des avantages qui pourraient en résulter.

### Anticipations de croissance et inflations de la BCE pour la zone euro



### 1.3. Perspectives économiques en France :

#### 1.3.1. Le contexte économique national :

##### 1.3.1.1.- Perspectives économiques

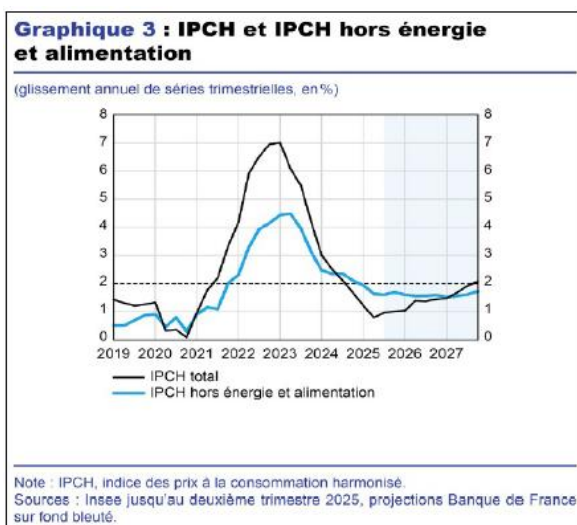
Au printemps 2025, l'activité économique en France a été plus dynamique que prévu, avec une croissance du PIB de +0,3% au deuxième trimestre (après +0,1% au premier), soutenue par le secteur manufacturier, notamment dans l'aéronautique, et par la hausse continue du solde touristique. Bien que les enquêtes de conjoncture restent moroses, certains secteurs, comme l'énergie, l'agriculture, l'aéronautique, le marché immobilier et le tourisme, devraient soutenir l'activité jusqu'à la fin de l'année. Selon l'Insee, la croissance du PIB pour 2025 pourrait atteindre **0,8%**, en recul par rapport à 2024 (1,1%).

Malgré une inflation relativement faible par rapport aux autres pays européens, la consommation des ménages ralentirait à +0,5% en 2025, contre +1% en 2024, en raison de la baisse du pouvoir d'achat. Leur taux d'épargne augmenterait, atteignant 18,5%, un niveau record depuis 45 ans. L'investissement des entreprises serait limité par l'incertitude économique mondiale et la situation politique en France. Le chômage devrait augmenter légèrement, atteignant 7,6% de la population active à la fin de l'année.

Le nouvel accord commercial entre les États-Unis et l'Union européenne, signé en juillet 2025, entraînerait une hausse des droits de douane sur les exportations françaises vers les États-Unis, passant de 2% à environ 12%. Toutefois, certains secteurs, comme l'aéronautique, bénéficient d'exemptions, compensant les hausses pour d'autres biens.

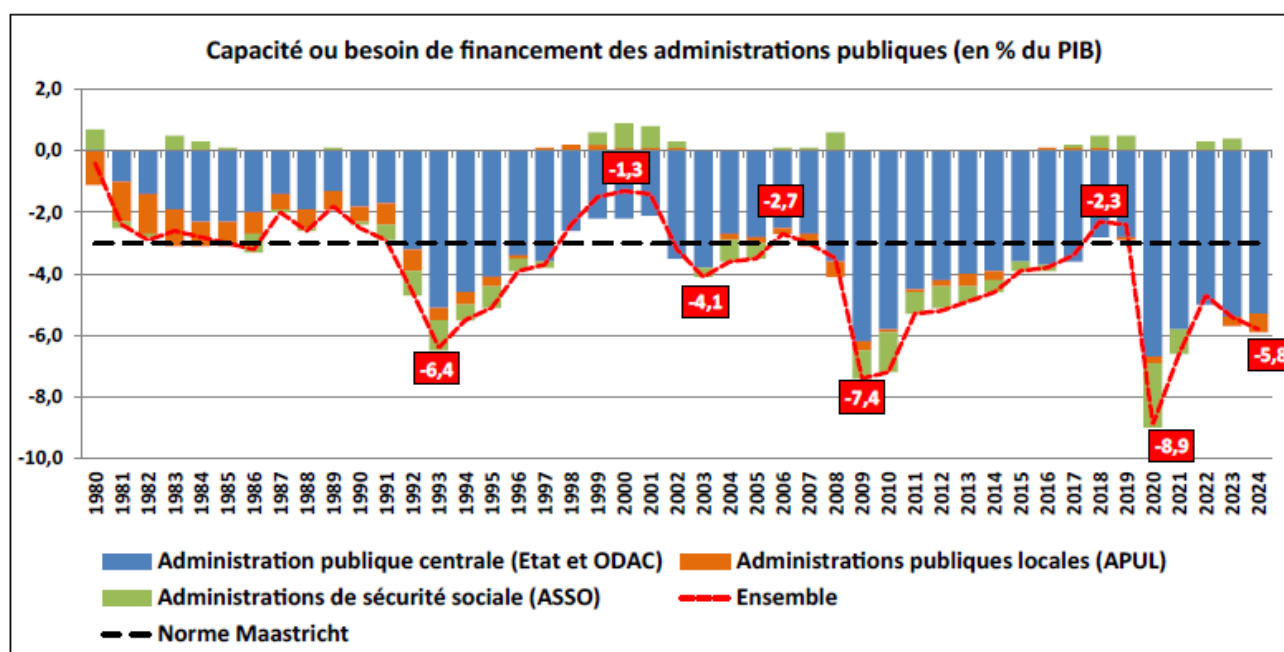
Pour les années suivantes, la croissance pourrait légèrement augmenter, atteignant 0,9% en 2026 et 1,1% en 2027, grâce à une reprise de la consommation des ménages et de l'investissement privé. Cependant, des incertitudes sur la politique budgétaire en 2026 et l'application de l'accord commercial pourraient inciter les entreprises et les ménages à adopter une attitude plus prudente.

Concernant l'inflation, après un taux moyen de 2,3% en 2024, elle devrait chuter à 1% en 2025, en grande partie grâce à la baisse des tarifs de l'électricité et à la modération des prix des services. Elle devrait remonter modérément par la suite, atteignant 1,3% en 2026 et 1,8% en 2027, restant sous la barre des 2% et parmi les plus faibles de la zone euro.



### I.3.1.2- Le déficit se creuse

Le déficit public pour 2024 s'est établi à **168,6 milliards d'euros**, soit **5,8%** du produit intérieur brut (PIB), après 5,4% en 2023 et 4,7% en 2022. Il est essentiellement porté par les administrations centrales. S'établissant à 16,7 Md€ en 2024, le déficit des administrations publiques locales (APUL) reste relativement contenu en proportion du PIB (0,6%). Il s'accroît tout de même de 7,2 Md€ en 2024, sous l'effet de recettes près de deux fois moins dynamiques qu'en 2023 (+2,2% en 2024, après +4,2%), et de dépenses en progression (+4,4% après +7,0% en 2023), en particulier celles d'investissement. Après 5 Md€ en 2023, ce besoin de financement a plus que doublé pour atteindre 11,4 Md€ en 2024 (soit 0,4 point de PIB). Les recettes des communes et départements pâtissent particulièrement du net recul des droits de mutation à titre onéreux (-12,9%, après -22,0% en 2023) lié à la poursuite de la diminution du volume de transactions immobilières ainsi qu'à la baisse des prix.



Données INSEE « *Le compte des administrations publiques en 2024* » (mai 2025)

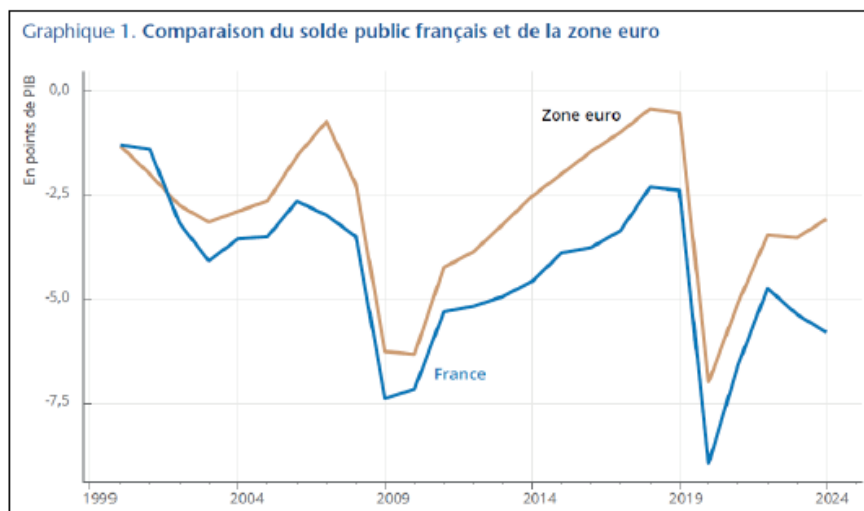
La France est l'État de la zone euro qui a affiché le déficit le plus important en 2024. Depuis que le Pacte de Stabilité et de Croissance a été mis en place en 1997, elle n'a tenu la cible de 3% de déficit qu'au cours de huit années. Ce solde public est systématiquement plus dégradé que celui de la zone euro dans son ensemble depuis 2002.

La dette de l'ensemble des administrations publiques (APU) augmente de 202,7 milliards d'euros en 2024, et atteint **3 305,3 Md€**. Exprimée en pourcentage du PIB, la dette publique s'établit à 113,2%, après 109,8% fin 2023 et 111,4% fin 2022. La dette se situe très au-dessus de son niveau d'avant-crise (+15 points de PIB et +918 Md€ par rapport à 2019).

À fin 2024, l'État représente plus de 81% de la dette publique, les administrations de sécurité sociale 9%, les administrations publiques locales 8%, et les organismes divers d'administration centrale 2%, des parts relativement stables d'une année sur l'autre.

La dette consolidée des APUL (Administrations Publiques Locales) s'élève à 262 Md€ en 2024, étant rappelé que **les collectivités ne pouvant s'endetter pour abonder leur budget de fonctionnement et pour rembourser leurs emprunts, cette dette est exclusivement affectée aux dépenses d'investissement.**

## Solde des finances publiques (en pourcentage du PIB)



Source : OFCE, *Quelles trajectoires pour les finances publiques de la France*, juillet 2025

### 1.3.1.3 - FOCUS sur le retour de la doctrine Monroe :

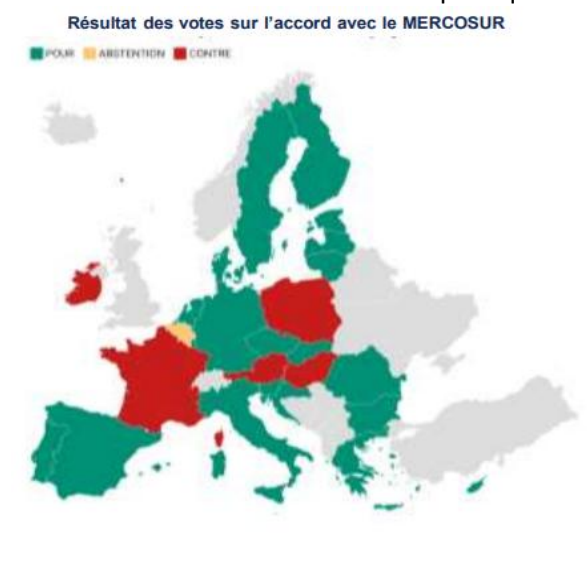
Au début de 2026, une version modernisée et militarisée de la **Doctrine Monroe** se déploie, marquée par l'usage de la force par les États-Unis pour défendre leurs intérêts stratégiques. L'opération la plus notable a été l'arrestation du président vénézuélien Nicolás Maduro, transféré aux États-Unis, accusé de narcoterrorisme.

Cette intervention s'inscrit dans un objectif plus large de contrôle des ressources énergétiques et de limiter l'influence chinoise ou russe, notamment au **Groenland**, où la fonte de l'Arctique attire l'attention sur les nouvelles routes maritimes et les ressources minières.

### 1.3.1.4 - MERCOSUR : un accord signé malgré l'opposition de la France :

En 2025, un **accord commercial** entre l'Union européenne et le **MERCOSUR** a été finalisé malgré l'opposition de la France. Cet accord, soutenu par des pays comme l'Allemagne, l'Espagne et plusieurs pays d'Europe du Nord, vise à sécuriser l'accès à un marché de plus de **260 millions de consommateurs** et à réduire la dépendance de l'UE vis-à-vis des États-Unis et de la Chine.

La France a dénoncé l'accord, jugé défavorable pour son agriculture, notamment à cause des normes environnementales et sanitaires jugées insuffisantes dans les pays du MERCOSUR. Cette opposition met en lumière les tensions internes au sein de l'UE et l'affaiblissement de l'influence politique de la France.



### **1.3.2. Le contexte économique local :**

Les collectivités locales vont souffrir du PLF 2026 qui impose notamment un DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel).

#### ***1.3.2.1. La Région Pays de Loire :***

- Comme toutes les collectivités, la Région fait face aux nouvelles baisses de recettes de l'État et maintient ses équilibres financiers grâce à sa gestion rigoureuse et la poursuite du plan d'économies de 100 M€ initié il y a un an, avec une nouvelle baisse des dépenses de fonctionnement de 15,6 M€ par rapport à 2025 (82M€ réalisés en 2025), dont une baisse des dépenses de communication (-8%) et RH, en dépit de l'inflation,
- Une capacité d'investissement maintenue à un niveau élevé de 510,17 M€,
- Une épargne brute renforcée à 272,32 M€, en hausse par rapport au budget 2025 (223,87 M€),
- Une capacité de désendettement contenue à 9,4 années, qui atteindrait 12,8 années sans le plan d'économies.

(Extrait site internet de La Région)

#### ***1.3.2.2. Le Département de Loire-Atlantique :***

Le 11 février dernier, après trois jours de débats, le Département de Loire-Atlantique a adopté un budget de 1,6 milliard d'euros pour l'année 2026 :

##### **Priorité aux solidarités humaines**

Dans un contexte national politique et économique incertain, le Département réaffirme ses priorités pour 2026 : le maintien des services publics de proximité et l'accompagnement des habitantes et habitants les plus fragiles. **Plus de 60% du budget (soit 956 M€) est consacré aux solidarités**, notamment la protection de l'enfance, le handicap, le grand âge et l'insertion (RSA), dont les besoins continuent de croître.

##### **Un budget global en hausse malgré la crise**

Le Département vote un budget de 1,666 milliard d'euros, en progression par rapport à 2025 (+3,2%), tout en restant fragilisé par des dépenses sociales en hausse et des recettes instables.

##### **Investir pour l'avenir**

La collectivité continue d'investir avec 154,4 M€ pour des projets concrets comme la reconstruction de collèges, les mobilités et le soutien aux communes.

##### **Une stratégie financière sous tension**

Si l'épargne brute connaît une légère amélioration grâce à une reprise du marché immobilier (DMTO en hausse), la situation reste complexe. Face au désengagement de l'État, le Département doit recourir massivement à l'emprunt, portant la dette à plus de 700 M€.

(Extrait site internet du Département de Loire Atlantique)

#### ***1.3.2.3. La CARENE Saint-Nazaire Agglomération :***

Le 3 février dernier, Saint-Nazaire Agglomération a voté son budget.

En 2026, les dépenses de fonctionnement augmenteront de 1,1%. Elles seront encore impactées en 2026 par les mesures de redressement des comptes publics (6M€ en moins sur le budget dont 1,5M€ en dépenses de fonctionnement) ce qui impliquera des efforts sur les autres postes de dépenses.

Cependant, la solidarité vis-à-vis des 10 communes est maintenue (55,3 M€ leurs seront reversés) et le projet d'agglomération se poursuivra néanmoins, avec des projets en phase travaux ou en phase d'achèvement.

- Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'augmente pas en 2026. Il reste donc à 10%.
- La dette (emprunts pour financer les investissements) s'élèvera 190,8M€ avec une capacité de désendettement de 5,3 ans.

(Extrait site internet de La Carene)

Très impactée par le PLF 2026, notamment le DILICO et la baisse de l'allocation compensatrice sur le foncier bâti industriel, l'Agglomération cherche des marges de manœuvre.

#### **I-4.- La Loi de Finances pour 2026**

Comme en 2025 l'adoption d'une loi de finances a été très laborieuse en 2026. Cette dernière, votée le 2 février 2026, a fait l'objet d'un long processus décrit ci-dessous.

##### **Processus d'adoption du PLF**

- 1 Dépôt du projet de loi de finances le 14 octobre 2025
- 2 Examen en séance plénière à l'Assemblée nationale depuis le 24 octobre 2025
- 3 Rejet de la première partie le 21 novembre 2025
- 4 Transfert au Sénat le 24 novembre 2025
- 5 Discussion commencée au Sénat en première lecture depuis le 27 novembre
- 6 Vote positif de la première partie le 4 décembre 2025
- 7 Examen des crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » le 10 décembre 2025
- 8 Vote sur l'ensemble positif le 15 décembre 2025
- 9 Echec de la commission mixte paritaire (CMP) le 19 décembre 2025
- 10 Deuxième lecture à l'Assemblée nationale prévue du 13 au 23 janvier 2026, sur la base du texte adopté par le Sénat ; texte modifié par le Gouvernement et considéré comme adopté le 27 janvier 2026 après utilisation de l'article 49 § 3 de la Constitution
- 11 Rejet par le Sénat le 28 janvier 2026
- 12 **Texte définitif considéré comme adopté le 2 février après utilisation de l'article 49 § 3 de la Constitution**
- 13 Saisine du Conseil constitutionnel annoncée par le Premier ministre
  -  Les effets de la loi spéciale
  -  Loi semblable à celle de 2025 :
    - Autorisation de percevoir les impôts en 2026 sur la base des textes existants
    - Reconstitution des prélèvements sur recettes votés en loi de finances 2025
    - Autorisation pour l'Etat de recourir à l'emprunt
  -  Décret « services votés »
    - Ouverture des crédits dans la limite des montants 2025
    - Application des dispositions de la L.O.L.F.
    - **Limitations d'usage aux dépenses nécessaires à la continuité de l'Etat (engagements existants)**
  -  Circulaires d'application
    - **Encadrement à hauteur de 25 % des engagements 2026**

Le détail des éléments du PLF 2026 et son impact pour la Commune sont développés page 20.

## II. Le budget communal

Le présent rapport d'orientations budgétaires a pour objectif de dresser un bilan des actions menées en 2025 et de présenter les grandes tendances structurant le budget de notre collectivité pour l'exercice 2026.

Comme chaque année depuis le début du municipale, ce dernier s'inscrit dans une stratégie budgétaire constante s'efforçant d'allier :

- une **maîtrise des coûts de fonctionnement**, notamment par le pilotage de la masse salariale, afin de préserver la capacité d'autofinancement de la commune sur le long-terme,
- la définition d'un **programme d'investissements** en adéquation en premier lieu avec les besoins d'entretien et de valorisation du patrimoine communal et les besoins en équipements de nos administrés, et également en phase avec l'amélioration de la performance énergétique prescrite par le décret tertiaire ainsi que sur la mise en place d'une accessibilité aboutie de la voirie et des bâtiments communaux,
- l'amélioration continue de nos démarches de **recherche de financements extérieurs** pour optimiser les ressources de la commune,
- le maintien d'un **endettement maîtrisé**, en complément de notre autofinancement.

### 2.1. Analyse rétrospective (avec CA provisoire 2025) :

#### 2.1.1. Les recettes de fonctionnement 2025

| RECETTES                                                   | 2022              | évol 22/21   | 2023              | évol 23/22   | 2024              | évol 24/23   | 2025              | évol 25/24   |
|------------------------------------------------------------|-------------------|--------------|-------------------|--------------|-------------------|--------------|-------------------|--------------|
| 70 - vente de produits                                     | 658 682           | -4,32%       | 656 531           | -0,33%       | 784 669           | 19,52%       | 841 597           | 7,26%        |
| 013 - atténuation de charges                               | 284 926           | 149,81%      | 156 689           | -45,01%      | 124 420           | -20,59%      | 116 370           | -6,47%       |
| 73 - impôts & taxes + compens <sup>7</sup> 74833 à 74835   | 9 530 886         | 2,96%        | 9 853 226         | 3,38%        | 10 339 897        | 4,94%        | 10 628 939        | 2,80%        |
| dont produits des contribut <sup>7</sup> directes (TF, TH) | 2 318 475         | -38,07%      | 2 547 590         | 9,88%        | 2 959 534         | 16,17%       | 3 105 205         | 4,92%        |
| dont Attribution de Compensation                           | 3 556 942         | 0,07%        | 3 556 942         | 0,00%        | 3 552 059         | -0,14%       | 3 552 000         | 0,00%        |
| dont Dotation de Solidarité Communautaire                  | 1 401 664         | 2,09%        | 1 364 790         | -2,63%       | 1 374 718         | 0,73%        | 1 412 898         | 2,78%        |
| dont autres produits fiscaux                               | 621 011           | 6,05%        | 633 945           | 2,08%        | 572 676           | -9,66%       | 638 477           | 11,49%       |
| 74 - dotations & particip <sup>7</sup> hors 74833 à 74835  | 509 845           | 27,53%       | 756 680           | 48,41%       | 870 560           | 15,05%       | 874 318           | 0,43%        |
| 75 & 76 - autres produits                                  | 58 949            | 53,57%       | 79 848            | 35,45%       | 137 056           | 71,65%       | 148 507           | 8,35%        |
| 77 - produits exceptionnels et 78                          | 88 835            | -33,55%      | 114 935           | 29,38%       | 14 153            | -87,69%      | 66 234            | 367,99%      |
| 775 produits des cessions d'immo.                          | 86 533            | -29,65%      | 1 450             | -98,32%      | 2 314             | 59,59%       | 66 234            | 2762,32%     |
| <b>total des recettes réelles de fct (hors 775)</b>        | <b>11 045 592</b> | <b>5,12%</b> | <b>11 616 459</b> | <b>5,17%</b> | <b>12 268 441</b> | <b>5,61%</b> | <b>12 675 965</b> | <b>3,32%</b> |
| <b>RRF hors produits exceptionnels</b>                     | <b>11 043 289</b> | <b>5,20%</b> | <b>11 502 974</b> | <b>4,16%</b> | <b>12 256 602</b> | <b>6,55%</b> | <b>12 609 731</b> | <b>2,88%</b> |

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de **3,32%** par rapport à 2024. Elles totalisent **12,675 M€**.

Cette augmentation est notamment due à l'augmentation des autres produits fiscaux (Droits de mutation à titre onéreux Transaction - DMTO) à la valorisation des bases fiscales, et à l'augmentation des produits des activités Enfance-Jeunesse.

**Le Chapitre 70, ventes de produits**, a augmenté de 7.26 %. Cette augmentation est en grande partie due à l'augmentation de la fréquentation des enfants et des jeunes dans les activités proposées par la Ville. La participation des familles au titre de la restauration scolaire et des activités extra scolaires, périscolaires et de la Maison des Jeunes du service Enfance-Jeunesse représente 520 215 € au lieu de 495 531 € en 2025 (+5%).

**Le Chapitre 013, atténuations de charges**, a diminué de 6.47 % entre 2024 et 2025, passant de 124 420 € à 116 370 €, le nombre des dossiers maladie pris en charge par l'assurance statutaire ayant baissé en 2025.

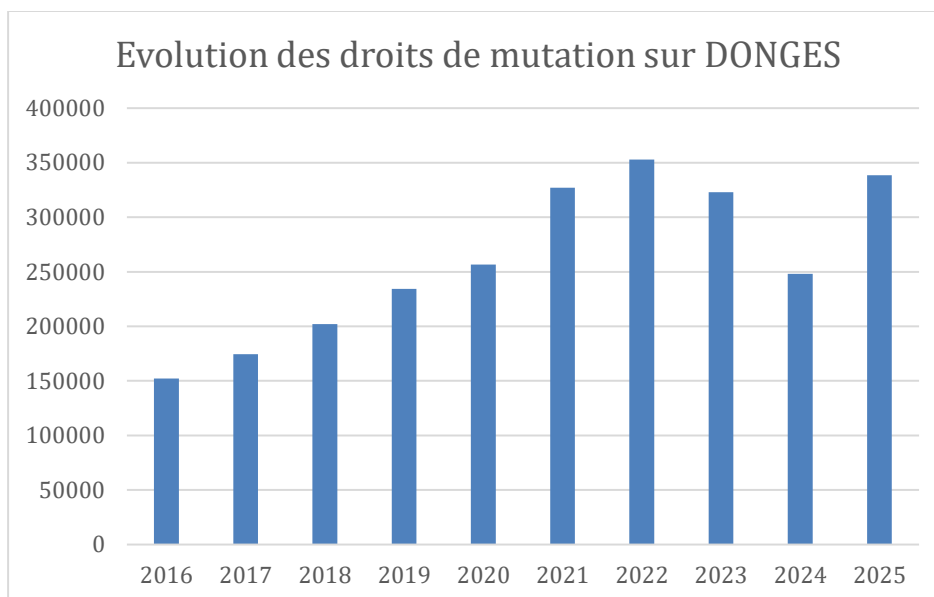
**Au Chapitre 73, le produit des impôts et taxes** a progressé de 2,80 % entre 2024 et 2025, notamment du fait du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales fixé à 1,7 % par la Loi de Finances pour 2025 et de l'augmentation des taux de 2 %.

La **DSC** (1 412 898 €) a quant à elle augmenté de 3,89% tandis que l'AC reste au même niveau qu'en 2024 (3 552 060 €)

**Les droits de mutation** ont augmenté entre 2024 et 2025, passant de **248 085 € à 338 492 €**.

En 2025, la Commune aura perçu 338 492 €.

Cette hausse est due à l'augmentation des transactions immobilières et du prix de vente moyen. Le marché de l'immobilier repart en 2025.



Le produit de la **Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE)** reversé par Territoire d'Energie (TE 44) est passé de 176 026 € en 2023 à 146 780 € en 2024, soit -16.61 %. Le montant pour 2025 est fonction de la consommation électrique qui connaît une augmentation. Ainsi, la commune aura perçu **156 555€**. Il sera proposé d'inscrire par prudence 150 000 € au BP 2026.

**Le Chapitre 74** relatif aux **dotations & participations** (hors produit de la Dotation de compensation de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels) progresse de +4.31 % par rapport à 2025. Cette augmentation est due à l'augmentation de la DSR qui passe de 119 994 € en 2024 à 130 877 € en 2025. La dotation biodiversité et aménités rurales passe également de 41 782 € en 2024 à 46 132 € en 2025.

Le chapitre intègre le produit des aides de la CAF au titre du multi-accueil, du RPE, du LAEP et du **service Enfance-Jeunesse** municipalisé au 1<sup>er</sup> janvier 2023, d'autre part, celui de la tarification sociale des cantines et enfin, le dédommagement de la CARENE au titre du transport des élèves à la piscine durant le temps des travaux de rénovation de la piscine (pour 2025 : reliquat : 13 698 €).

**Les chapitres 75 & 76, autres produits**, progressent de +8,35 % par rapport à 2025. Ils intègrent, à hauteur de 38 625 € le produit des locations de salles (40 520 € en 2024 soit une baisse de 4.2 %), les loyers perçus (MAM, CMS, garage, logement du stade, loyer des eaux vives, plusieurs parcelles louées aux agriculteurs) et la participation du Département à l'utilisation des installations sportives par le Collège pour 24 877.50 € (21 918.50 € en 2024 soit augmentation de 13.51 %).

La subvention versée par Total d'un montant de 4 251 € est également comptabilisée dans ce chapitre.

Les remboursements des sinistres par nos assurances sont également inscrits dans ce compte pour 45 869 € en 2025.

**Le Chapitre 77, produits exceptionnels** : il comptabilise les **annulations de mandat** à l'article 773 : 33.76 € **produit des cessions d'immobilisations** à l'article 775 pour 66 200 € (vente de 2 terrains à la Sencie, reprise de la pelle à pneu et du broyeur, et la sortie du véhicule volé remboursé par l'assurance pour 9 800 €).

### 2.1.2. Les dépenses de fonctionnement 2025 :

| DEPENSES                                         | 2022             | évol 22/21   | 2023              | évol 23/22   | dépenses 2024    | évol 24/23    | dépenses 2025    | évol 25/24    |
|--------------------------------------------------|------------------|--------------|-------------------|--------------|------------------|---------------|------------------|---------------|
| 011- charges à caractère général                 | 1 711 033        | 10,27%       | 2 251 412         | 31,58%       | 2 075 641        | -7,81%        | 2 168 083        | 4,45%         |
| 012 - charges de personnel                       | 6 006 194        | 3,63%        | 6 385 482         | 6,31%        | 6 349 259        | -0,57%        | 6 299 310        | -0,79%        |
| 65 - autres charges de gestion                   | 994 703          | -7,98%       | 761 176           | -23,48%      | 858 664          | 12,81%        | 810 211          | -5,64%        |
| 66 - charges financières (hors RA)               | 223 730          | -0,82%       | 302 168           | 35,06%       | 216 784          | -28,26%       | 123 760          | -42,91%       |
| 67 - 68 - charges exceptionnelles, provisions    | 11 519           | 130,25%      | 111 880           | 871,24%      | 69 231           | -38,12%       | 9 801            | -85,84%       |
| 014 - atténuations de produits                   | 341 665          | 11,31%       | 200 172           | -41,41%      | 263 031          | 31,40%        | 367 955          | 39,89%        |
| 72 - travaux en régie                            | 57 097           | -59,98%      | 40 472            | -29,12%      | 93 146           | 130,15%       | 31 609           | -66,06%       |
| <b>Total dépenses réelles de fonct</b>           | <b>9 288 844</b> | <b>3,60%</b> | <b>10 012 289</b> | <b>7,79%</b> | <b>9 832 610</b> | <b>-1,79%</b> | <b>9 779 120</b> | <b>-0,54%</b> |
| <b>DRF hors charges except. &amp; provisions</b> | <b>9 277 325</b> | <b>3,53%</b> | <b>9 900 410</b>  | <b>6,72%</b> | <b>9 763 379</b> | <b>-1,38%</b> | <b>9 769 319</b> | <b>0,06%</b>  |

Les dépenses réelles de fonctionnement ont globalement baissé de 0.54% par rapport à 2024. Elles totalisent **9,78 M€**.

**Le Chapitre 011**, charges à caractère général, a augmenté de **4.45%**.

La commune de Donges, comme l'ensemble des collectivités, a subi en 2023 une forte augmentation des prix et notamment de **l'électricité et du gaz** du fait du conflit en Ukraine. Ces dépenses ont cependant amorcé une baisse en 2024 pour augmenter légèrement à nouveau en 2025 (+2,66%).

|                               | 2022              | 2023              | 2024              | 2025              |
|-------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| 60612 - énergie élec et gaz   | 271 571,00        | 402 058,00        | 395 710,00        | 396 662,00        |
| 60613 - réseau chaleur urbain | 84 936,00         | 85 591,00         | 73 286,00         | 84 799,00         |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>358 529,00</b> | <b>487 649,00</b> | <b>468 996,00</b> | <b>481 461,00</b> |

**Le Chapitre 012**, charges de personnel, a légèrement diminué en 2025 (**6,299 M€ - 0.79%**) par rapport à 2024 (6, 349 M€) en tout premier lieu du fait des premiers effets de la politique de diminution de la masse salariale que les élus ont souhaité mettre en œuvre, mais aussi du non remplacement temporaire d'agents, le temps nécessaire pour lancer les recrutements de leurs remplaçants.

Pour mémoire, au budget primitif 2025, les crédits votés au titre de la masse salariale s'élevaient à 6,696 M€.

Malgré la diminution des effectifs, les agents assurent un service de qualité à la population. Lorsque des remplacements sont prévus, il convient de veiller dans toute la mesure du possible à ce que des recrutements fructueux soient anticipés pour garantir la continuité des missions.

**Le Chapitre 65, autres charges de gestion courante** (subventions et participations), a baissé de 5.64 % pour plusieurs raisons :

- La diminution de la subvention au CCAS, qui est passée de 187 784 € en 2024 à 179 360 € en 2025,
- Le **montant des créances admises en non-valeur** baisse de 90 % : 4 013 € en 2025 (37 695 € en 2024),
- Le montant des subventions aux associations a quant à lui légèrement diminué par rapport à 2024, du fait d'une non régularisation par certaines associations de la demande des documents à fournir, et de la baisse du montant versé au COS LOCAL, le nombre d'agents non-titulaires ayant augmenté en 2025 (masse salariale des agents non titulaires non intégrée dans le calcul de la subvention). Montant voté 2025 : 289 900 € / Réalisé : **278 206 €**

**Le chapitre 66, frais financiers**, baisse de 42.91 %, du fait de la diminution de la dette sans qu'un nouvel emprunt ne soit contracté. Pas de mauvaise surprise sur nos emprunts structurés, puisque l'inflation est restée stable.

**Les Chapitres 67 et 68, charges exceptionnelles & provisions**, ont globalement baissé de 85.84 %. Nous n'avons pas eu de provisions à réaliser pour le règlement des intérêts des deux emprunts structurés, seule la provision pour l'actif circulant a été mandatée (8 071 € en 2025).

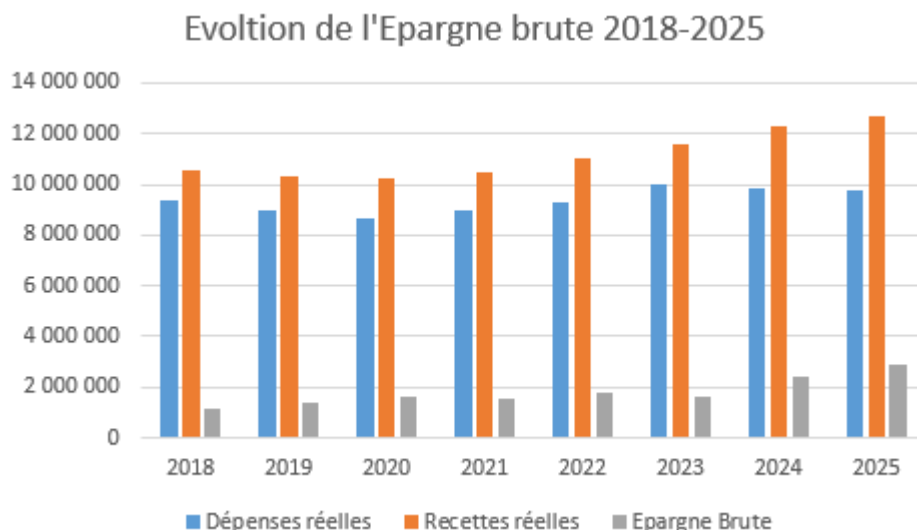
Les titres émis sur exercice antérieur sont également comptabilisés sur ce chapitre : 1 730 € en 2025 et 325 € en 2024.

**Le Chapitre 014**, qui concerne les **atténuations de produits**, augmente de 39.89 %. Elles comprennent le FPIC qui a légèrement baissé en 2025 (197 426 € en 2024 et 192 742 € en 2025), la pénalité Loi SRU qui était de 65 323 € en 2024, 111 838 € en 2025, et nouveau prélèvement de 63 119 € en 2025 qui correspond au DILICO.

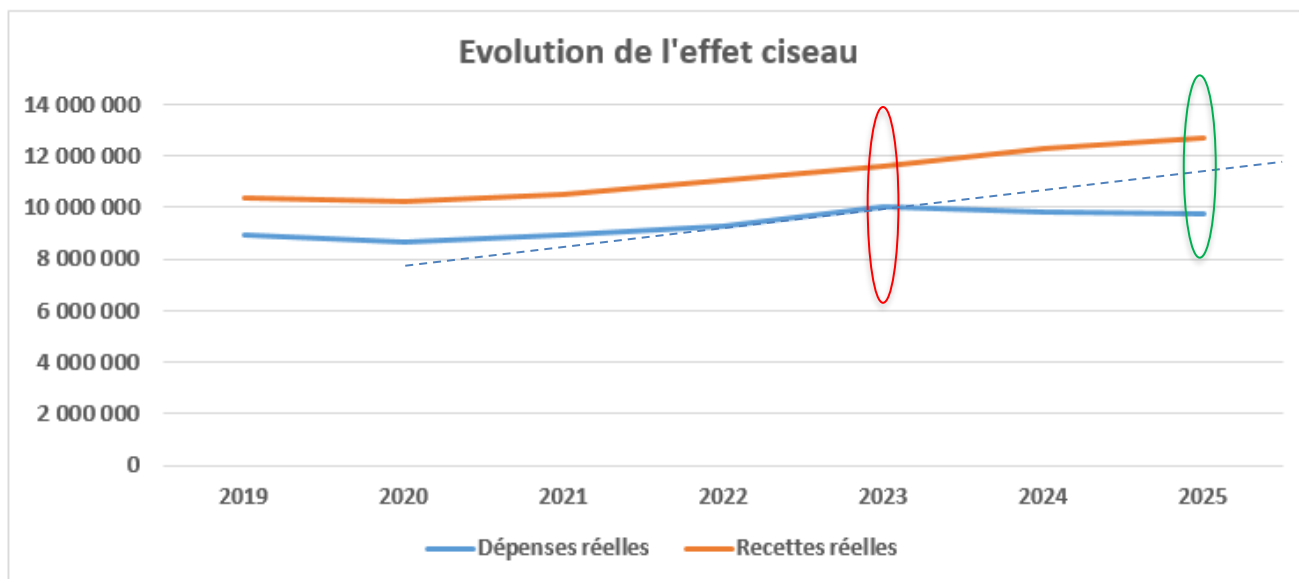
### 2.1.3. Point sur l'épargne et la dette : Synthèse des éléments de rétrospective 2023-2025 pour la Commune de DONGES

#### L'épargne :

L'épargne brute (autofinancement brut) progresse également sur la période 2020-2026, en passant de 1,76 M€ en 2022 à 2,9 M€ en 2025, ce qui est très positif d'un point de vue de nos capacités d'investissement. L'épargne nette s'est élevée à 1,39 M€ en 2025, contre 758 k€ en 2022.



Après avoir vu ses dépenses augmenter plus vite que ses recettes en 2023, la Ville a réussi à rétablir la situation en 2024, évitant ainsi de rentrer vers un effet « ciseau ». En 2025, la situation est stabilisée comme attesté par le graphe ci-dessous.



| Evolution des dépenses réelles de fonctionnement |           |           |           |           |           |            |           |           |
|--------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|-----------|-----------|
| Année                                            | 2018      | 2019      | 2020      | 2021      | 2022      | 2023       | 2024      | 2025      |
| Coût (€)                                         | 9 391 137 | 8 952 440 | 8 658 277 | 8 966 154 | 9 288 844 | 10 012 289 | 9 832 610 | 9 779 120 |
| % augmentation                                   |           | -4,67     | -3,29     | 3,56      | 3,60      | 7,79       | -1,79     | -0,54     |

| Evolution des recettes réelles de fonctionnement |            |            |            |            |            |            |            |            |
|--------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Année                                            | 2018       | 2019       | 2020       | 2021       | 2022       | 2023       | 2024       | 2025       |
| Coût (€)                                         | 10 552 219 | 10 352 281 | 10 246 881 | 10 507 844 | 11 045 592 | 11 616 459 | 12 270 755 | 12 675 965 |
| % augmentation                                   |            | -1,89      | -1,02      | 2,55       | 5,12       | 5,17       | 5,63       | 3,30       |

Ainsi, en 2025, les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé de **0,54%**, une baisse moins importante qu'en 2024 (-1,79%) et qu'il convient de poursuivre par une vigilance constante sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé en moyenne de **3,30%**, contre 5,53 % en 2024 et 5,17% en 2023. Le rythme de cette augmentation a diminué, et cette tendance à la baisse va se confirmer en 2026 avec la baisse de l'allocation compensatrice sur le foncier bâti industriel. **Cet écart de dynamique engendrera alors une détérioration progressive de l'épargne de gestion.**

Pour mémoire :

**Épargne de gestion** : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

**Épargne brute** : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie i.e. épargne de gestion – charges d'intérêts. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

**Épargne nette** : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

## La dette :

Sur l'exercice 2025, la collectivité n'a pas mobilisé d'emprunt.

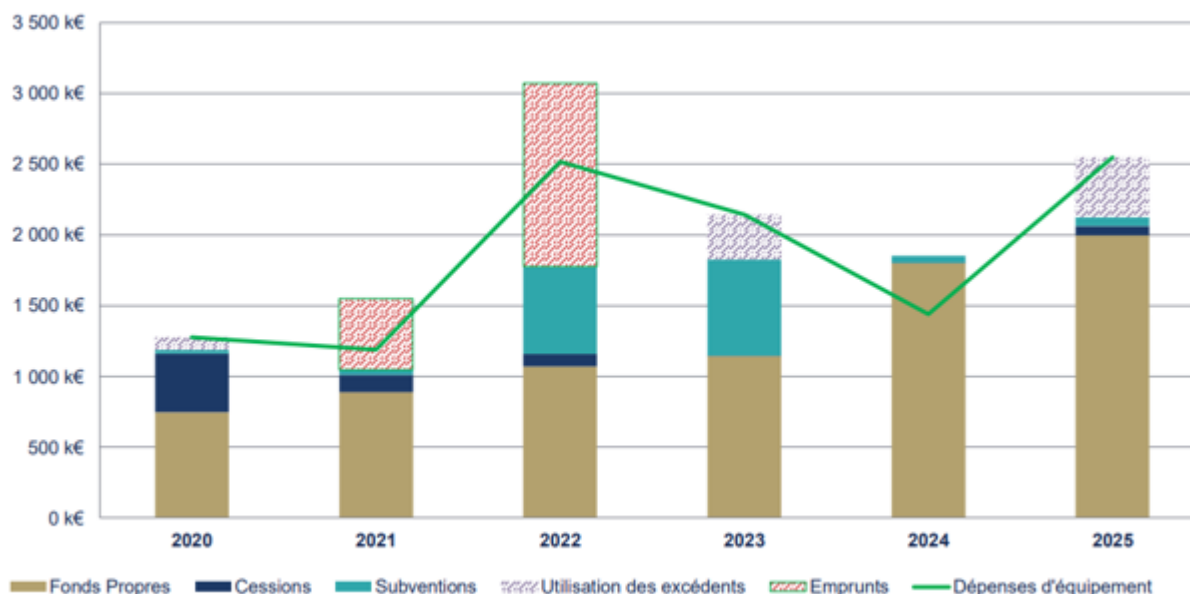
**Le CRD (capital restant dû) au 31/12/2025 est de 5,005 M€, contre 8,17 M€ au 31/12/2022.**

L'augmentation de l'épargne brute sur la période et la baisse de l'encours de dette de la Commune améliorent le ratio de désendettement, qui est passé de **4,6 années en 2022 à 1,8 années en 2025.**

Ce dernier est très bien positionné au regard du seuil limite de **12 ans** recommandé par la Loi de Programmation des Finances Publiques.

## Le financement des dépenses d'équipement :

Évolution des moyens de financement des dépenses d'équipement



Les **6,10 M€** d'investissements réalisés par la collectivité sur la période 2023-2025 ont été principalement financés par **l'épargne nette (38% des moyens de financement dédiés au PPI)**, suivie par **les subventions (19%)**, **le recours à l'emprunt (18%)**, **le FCTVA (11%)**, **la taxe d'aménagement (7%)**, et **les produits des cessions (1%)**.

La Ville a également dû puiser dans ses excédents capitalisés afin de financer le solde de la section d'investissement, pour **317 k€ en 2023**.

En 2025, le fonds de roulement (FDR) en fin d'exercice s'établit à **2,30 M€**.

Pour rappel, les Magistrats des Chambres Régionales des Comptes recommandent un Fonds de Roulement (FDR) minimum de **2 mois de charges réelles de fonctionnement**, ce qui correspondrait à **1,63 M€ en 2025**.

### **2.1.4. Les dépenses d'investissement en 2025 :**

Les **dépenses d'équipement** ont représenté **2,42 M€** en 2025.

Les restes à réaliser en dépenses au 31/12/2025 sur l'exercice 2026 représentent **1 302 810 €**.

On notera particulièrement la réalisation des travaux suivants en 2025 :

- **La rénovation des salles omnisports** a démarré en 2025 et se poursuit en 2026. Le budget alloué à ce jour à ce projet est de **826 K€**. Cette rénovation a représenté un budget de 503 K€ en 2025 et au 26 février 2026, les travaux engagés représentent un budget de 323 K €. On notera notamment :
  - \* Des travaux de mise en conformité du système de chauffage et d'eau chaude sanitaire : 249 K€
  - \* Des travaux de **rénovation du sol** de la salle Loire : 123 K€ (terminé) et du sol de la salle Océan : montant en RAR : 105 K€.

- \* Des travaux de **rénovation du hall d'accueil des salles** : les travaux ont été engagés en septembre 2025 et se poursuivent sur 2026. Ils seront terminés fin mars. Le hall d'accueil était triste et ancien. Il a été décidé de le rénover pour améliorer l'image de la Ville, avec une signalétique moderne et colorée.
  - \* Des travaux d'étanchéité et de réparation de gouttières : les salles sont âgées et nous déplorons régulièrement des fuites d'eau. Les travaux ont démarré en 2025 ; ils se poursuivent en 2026 (Coût 2025 : 56 K€ / RAR 2026 : 17K€).
  - \* Des travaux de **sécurité incendie** : Le SSI a dû être remplacé, ce qui a par ailleurs nécessité une étude lourde par un bureau d'études. Les dépenses réalisées en 2025 sont de 48 K€. Il nous est aujourd'hui demandé par le SDIS de remplacer l'ensemble des portes coupe-feu, pour un budget de 81 K€.
  - \* Des travaux de **mise en accessibilité** pour un montant de 27 K€ ont permis d'avancer sur la mise en accessibilité des salles de sport. Nous ne sommes plus très loin de la conformité complète.
- **Des travaux pour l'Hôtel de Ville.** 205 K€ ont été mandatés en 2025.
    - \* Les travaux de création d'une **géothermie** (300 K€) sont terminés depuis fin juin, et la géothermie est fonctionnelle. Toutes les factures ne sont pas encore réglées. Une entreprise n'a toujours pas soumis de facture.
    - \* Des travaux de rénovation des chéneaux (34 K€).
    - \* Des travaux de **mise en accessibilité** ont été réalisés par une entreprise. Il nous reste à créer un toilette PMR au niveau du bureau du maire, et à mettre en œuvre une plateforme élévatrice au niveau de la salle polyvalente. Mis à part ces 2 points, la Mairie est aujourd'hui conforme.
  - **Des travaux de rénovation du restaurant scolaire de la Souchais.** Ces travaux, d'un coût global de 500 K€, ont été terminés en décembre. Les factures ont été payées en 2025 à hauteur de 217 K€.
  - Des travaux de **voirie et de signalisation** : 539 K€
  - Des travaux de **rénovation et d'amélioration du cadre de vie des enfants** dans les écoles et accueils périscolaires pour 114 K€ (Ecole Casanova : 53 K€, Ecole Aimé Césaire : 49 K€ et Groupe scolaire Pommeraye 42 K€)
  - La création d'une aire de jeux et de street-work-out aux Guifettes pour un montant de 117 K€,
  - L'achat de matériels pour les services techniques : 90 K€,
  - Des travaux d'**éclairage public** : 137 K€, dont l'acompte pour TE44 dans le cadre du renouvellement de l'éclairage public du centre-ville,
  - La mise en œuvre d'équipements de sécurité et de matériels pour la **police municipale** (système de vidéoprotection, armement, coffre-fort, nouveau véhicule pour la police municipale) : 80 K€ réglés en 2025.

### **2.1.5. Les recettes d'investissement 2025 :**

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2025 ; outre l'épargne, les dépenses d'équipement ont été financées par :

- **Les recettes d'équipement : 61 291 € :**
  - Le versement de la subvention de la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour l'acquisition et les travaux de transformation d'une maison d'habitation en maison d'assistantes maternelles (MAM) de 8 places,
  - Le produit des amendes de police : 26 091 €.

- Les **recettes financières : 2 293 611 €** :
  - Le F.C.T.V.A. : 208 452 €,
  - La Taxe d'Aménagement : 23 159 € (en 2024 : 122 915 €),
  - L'excédent de fonctionnement capitalisé : 2 062 000 €.

Les restes à réaliser en recettes au 31/12/2025 à reporter sur l'exercice 2026 représentent **583 113 €**.

## 2.2. Orientations budgétaires pour 2026

### 2.2.1. Contexte et orientations majeures pour l'année 2026 :

Les collectivités locales se trouvent désormais confrontées à un contexte financier de plus en plus contraignant. Parmi les défis majeurs, l'effort que l'État exige pour le redressement des finances publiques est à la fois important et inédit.

Simultanément, les charges de fonctionnement connaissent une progression constante, alimentée par une combinaison de facteurs exogènes :

- l'inflation des prix de l'énergie, des fournitures et des services,
- la hausse des prix des denrées alimentaires,
- l'augmentation des cotisations,
- ainsi que l'envolée des autres dépenses courantes, telles que l'entretien des espaces publics, les transports et la maintenance.

En revanche, les recettes peinent à suivre le même rythme. Même si la loi de finances finalement votée est moins impactante pour les collectivités que le projet de loi initial, force est de constater que l'allocation compensatrice sur le foncier bâti industriel est amputée, et que les bases fiscales stagnent.

Au regard de ces éléments, la Cour des Comptes recommande de maîtriser les dépenses de fonctionnement et de restreindre les charges non essentielles. Toutefois, elle met en garde contre un tel effort qui ne saurait se faire au détriment des services publics de proximité, essentiels à la cohésion sociale.

Il n'est pas simple de répondre à ce qui se présente comme des injonctions contradictoires.

L'exercice de gestion s'annonce particulièrement difficile pour la Ville de Donges, qui devra l'aborder, comme à son habitude, en alliant la rigueur, le sens des responsabilités, et l'écoute des besoins essentiels de la population.

Certaines charges demeureront inévitables, en raison de décisions et d'obligations fixées au niveau national. L'exercice budgétaire de 2026 sera ainsi à nouveau marqué par une hausse des dépenses relatives aux ressources humaines, notamment en raison de l'augmentation significative des cotisations employeurs à la CNRACL, et du coût de la prise en charge d'agents en arrêt longue maladie.

C'est dans ce contexte contraint qu'il est envisagé de poursuivre la mise en œuvre des orientations majeures qui ont été au cœur du projet municipal depuis le début du mandat, en s'engageant à élaborer un budget pour 2026 qui soit à la fois raisonnable et responsable, et en même temps guidé par la nécessité d'agir au quotidien pour améliorer la vie des habitants de Donges.

Ainsi, **toujours dans le respect d'une gestion financière efficace et rigoureuse**, Il est envisagé que la Commune retienne comme priorités :

- la mise en œuvre d'une démarche **d'amélioration du cadre de vie des habitants**, et des actions en faveur du **développement durable**,
- un engagement fort et renouvelé pour la **sécurité des personnes et des biens**,
- un effort en faveur de la **qualité des services publics essentiels**, dont le soutien à l'éducation, l'enfance et à la jeunesse, et aux familles,
- un travail en faveur du renforcement de la **cohésion sociale**, notamment par le soutien aux associations, l'aide aux personnes les plus vulnérables et l'attention particulière portée à nos aînés,
- un engagement en faveur de la **culture, du sport et de l'animation** de la Commune, en soutenant activement les événements, les clubs et les structures locales, et en encourageant le bénévolat.

**Un élément est aujourd'hui acquis et rassurant pour la Ville : Le redressement des finances communales est assuré, avec un taux de désendettement inédit.**

### **2.2.2. La loi de finances 2026 : les éléments impactants pour la Commune :**

Le projet de loi de finances pour 2026 s'inscrit dans un contexte marqué par de vives tensions sur les finances publiques, avec un objectif clairement affiché par le gouvernement : **réduire rapidement le déficit et la dette, au prix d'un effort substantiel imposé aux collectivités locales.**

Suite à une première lecture du texte, des divergences significatives se sont manifestées entre l'Assemblée Nationale et le Sénat, notamment concernant l'ampleur des économies à réaliser et la contribution des collectivités.

Le 19 décembre 2025, la commission mixte paritaire, réunie pour tenter de concilier les positions, n'a pu parvenir à un compromis, empêchant ainsi l'adoption d'une loi de finances pour 2026 avant la fin de l'année. Dans ce cadre, le gouvernement a dû recourir à une loi de finances spéciale, permettant d'assurer la continuité des services publics et de gérer la situation de manière transitoire en attendant l'adoption définitive du budget pour 2026.

Dans la version initiale du projet de loi, l'impact global des prélèvements de l'État sur les finances des collectivités s'élevait à près de 7,2 milliards d'euros pour l'année 2026. Ce montant, particulièrement élevé, s'ajoutait aux contributions déjà mises en place au cours des dix dernières années, et paraissait disproportionné au regard de la responsabilité des collectivités dans la dégradation des finances publiques.

L'Assemblée nationale n'ayant pas adopté la première partie du projet, celui-ci a été transmis au Sénat et a été examiné dans un calendrier particulièrement serré.

Le 15 décembre 2025, le Sénat a adopté le texte modifié, réduisant de manière significative les prélèvements sur les budgets locaux, comme l'avait promis Gérard Larcher, Président du Sénat, lors du dernier Congrès des maires et des présidents d'intercommunalités.

Les principales avancées obtenues au Sénat et traduites dans le PLF2026 finalement adopté le 2 février 2026, induisent une diminution des prélèvements sur les collectivités, mais non leur suppression totale. Ainsi :

- Le prélèvement au titre du « DILICO 2 » sera réduit, passant de 2 milliards d'euros à 890 millions, avec une **exonération totale pour les communes** (0 au lieu de 720 millions) et une réduction de moitié de la contribution des intercommunalités (250 millions au lieu de 500 millions). Les modalités de reversement seront également modifiées, avec un remboursement étalé sur trois ans au lieu de cinq, et un taux de restitution porté à 90 %, contre 80 % précédemment. De plus, les conditions d'éligibilité pour bénéficier du reversement seront supprimées. Donges, dans la version initiale du PLF2026 se voyait ainsi ponctionnée d'environ 224 000 €.

- La réduction de la compensation liée à l'abattement de 50 % des valeurs locatives des établissements industriels, qui pèse particulièrement sur les intercommunalités, ne sera pas annulée mais allégée, avec une baisse du taux de **25 % à 19,3 %**, limitant ainsi les pertes de ressources pour les zones les plus industrialisées. Un plafonnement a été ajouté, de sorte que les pertes individuelles ne dépassent pas 2 % des recettes réelles de fonctionnement des communes et EPCI concernés.

**Ainsi, c'est une baisse d'environ 370 000 € que la Ville va devoir supporter.**

Outre l'aspect budgétaire impactant pour la Ville, il est notable que la réduction des compensations fiscales pour les locaux industriels partiellement exonérés depuis 2021, nuit directement au développement industriel en dissuadant les collectivités d'accueillir de nouvelles entreprises. Dans un contexte global de réduction de la consommation foncière, cette mesure crée un désavantage comparatif pour les projets industriels par rapport à d'autres initiatives dont le rendement fiscal restera stable. Cela constitue une injustice flagrante envers les territoires qui soutiennent activement le développement industriel de notre pays.

- L'exclusion du FCTVA pour certaines dépenses d'entretien (bâtiments, voirie, réseaux) sera abandonnée, permettant ainsi de maintenir l'éligibilité de ces dépenses au fonds, bien que le décalage d'un an pour les EPCI soit maintenu. Pour la Ville de Donges le FCTVA sur le fonctionnement représente environ 5000€
- La fusion des dotations d'investissement (DETR/DSIL/DPV) en un fonds d'investissement territorial (FIT) et la réduction de son budget de 200 millions d'euros seraient abandonnées. Ces trois dotations seront donc maintenues dans leur forme actuelle, sans diminution de crédits.
- Le plafonnement de l'évolution des fractions de TVA attribuées aux collectivités, prévu en compensation de la suppression de la THRP et de la CVAE, serait également supprimé.

D'autres dispositions adoptées incluent la création d'un fonds exceptionnel de 270 millions d'euros pour corriger les dysfonctionnements de la réforme de la **taxe d'aménagement (TAM)**, la réduction du seuil définissant les « grands projets » soumis à l'acompte de taxe d'aménagement, et la mise en place d'une reconnaissance des fonctions d'agent de l'État assumées par les maires, avec un versement annuel obligatoire de 554 € par commune, financé par l'État.

Il est notable que pour la Ville de Donges, les dysfonctionnements liés au reversement de la TAM ont induit un manque à gagner. En 2024, nous aurions dû percevoir 150 000 €. Nous avons perçu 122 915.01 €.

En 2025, 99 900 € étaient inscrit au budget. Finalement c'est 23 158.48 € qui ont été perçus. Les dysfonctionnements de l'Etat ont lourdement impacté notre budget en 2025, nous obligeant à le régulariser dans la décision modificative N°2.

Malgré l'annonce de l'Etat pour 2026, il conviendra de rester prudents en inscrivant 26 000 €.

Enfin, il est important de noter que le Sénat a également décidé d'augmenter les crédits alloués à la dotation pour les élus locaux (DPEL) de 59,4 millions d'euros, afin de financer certaines mesures prévues par la proposition de loi relative au statut des élus. Toutefois, cette hausse de la DPEL ne serait pas financée par l'État, mais par les communes percevant la DC RTP, dont la baisse prévue de 258 millions d'euros a été augmentée de 59,4 millions supplémentaires, portant cette réduction à 188 millions d'euros. Cela correspond en pratique à la suppression quasi-totale de la DC RTP communale. La Ville de Donges avait déjà été affectée par la suppression de la DC RTP en 2025 (montant 2024 : 32 500 € / montant 2025 : 0 €).

Faute d'un accord en commission mixte paritaire, une loi de finances spéciale a été adoptée le 23 décembre par les parlementaires.

Reprenant les propositions des sénateurs, l'Assemblée Nationale a finalement voté un PLF le 2 février dernier.

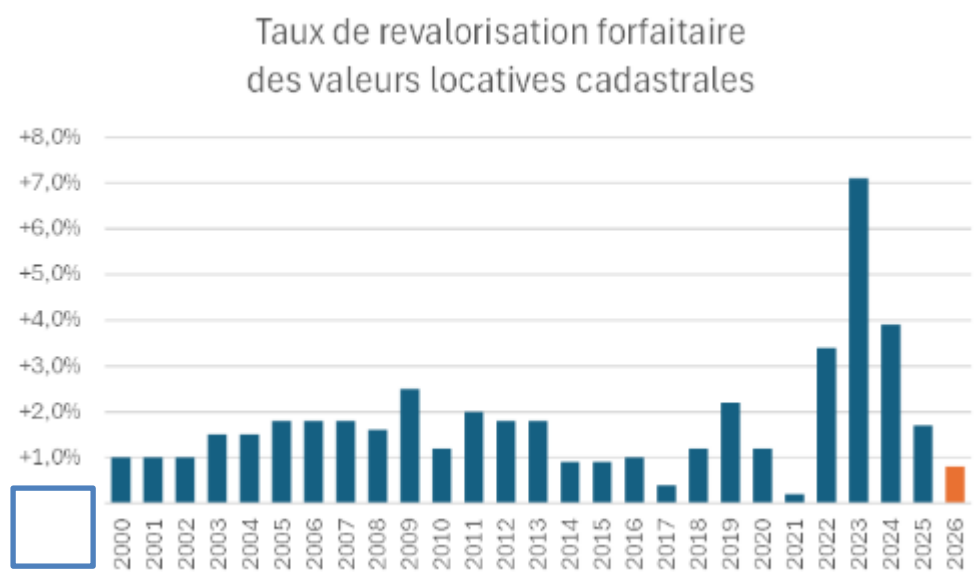
### 2.2.3. Produits de fonctionnement :

**Les produits réels de fonctionnement hors résultat reporté sont estimés à 12,22 M€** (budget 2025 = 12,41 M€ / réel 2025 = 12,67 M€). Ce montant, qui doit être affiné pour le vote du budget, résulte de l'application des orientations suivantes.

Ainsi,

- Les **tarifs** des services autres que ceux relatifs à la famille (multi-accueil, accueil des enfants et des jeunes, restauration scolaire) seront globalement augmentés de 2% dès janvier 2026.
- En septembre 2026 il conviendra d'appliquer à nouveau une augmentation des tarifs de la restauration scolaire et de l'accueil des enfants et des jeunes. Cette augmentation n'est pas définie pour l'heure. Elle sera à définir par la nouvelle équipe municipale. Une hypothèse de 2% a été prise pour élaborer le budget.
- S'agissant de l'actualisation forfaitaire des bases d'imposition\* en 2026, elles seront revalorisées de **0,8%** en 2026.

**Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales = 0,8% :**



Une augmentation du taux d'imposition de 2% paraîtra nécessaire pour absorber quelque peu les effets de la loi de finances 2026.

➤ **Les taux proposés pour 2026 seraient ainsi établis :**

| taux             | 2025   | 2026          | % de variation |
|------------------|--------|---------------|----------------|
| Foncier bâti     | 32.97% | <b>33.63%</b> | 2%             |
| Foncier non bâti | 45.39% | <b>46.30%</b> | 2%             |
| THRS             | 19.83% | <b>20.23%</b> | 2%             |

➤ **L'allocation compensatrice relevant du prélèvement sur recettes « locaux industriels » :**

À compter de 2022, les allocations compensatrices relevant du prélèvement sur recettes (PSR) « locaux industriels » sont versées mensuellement, sur la base de montants prévisionnels correspondant aux montants versés en 2021. Les montants définitifs seront communiqués au début du second semestre, après connaissance des allocations compensatrices définitives.

Il a été attribué à la Commune la somme de **1 920 299 € pour 2025**. Compte tenu de la loi de Finances 2026, il convient de revoir ce montant à la baisse. Ainsi, une baisse de 19,3% correspond à **370 618 €**.

Il est donc estimé à ce stade une allocation compensatrice de **1 549 681 €**.

➤ **Le produit fiscal attendu pour 2026 est ainsi évalué :**

**FISCALITE LOCALE 2026 : PRODUIT AVEC AUGMENTATION DES BASES DE 0,8% et dynamique des bases de 1% +  
AUGMENTATION DES TAUX DE 2%**

| Taxes            | Bases effectives<br>2024 NOTIFIEES | TAUX de<br>référence 2025 | Produit fiscal perçu<br>2025 après lissage | rappel : Bases<br>effectives 2025 | BASES 2025 estimées<br>+0,8% + 1%<br>dynamique | TAUX 2026<br>PROPOSES avec<br>augmentation des<br>taux TFB et TFNB<br>de 2% | Produit fiscal 2026<br>attendu |
|------------------|------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Foncier bâti     | 13 349 000 €                       | 32,97%                    | 4 401 165 €                                | 13 349 000 €                      | 13 589 282 €                                   | 33,63%                                                                      | 4 569 994 €                    |
| Foncier non bâti | 224 800 €                          | 45,39%                    | 102 037 €                                  | 224 800 €                         | 228 846 €                                      | 46,30%                                                                      | 105 951 €                      |
| THRS             | 185 700 €                          | 19,83%                    | 36 824 €                                   | 185 700 €                         | 189 043 €                                      | 20,23%                                                                      | 38 237 €                       |
| <b>TOTAL</b>     | <b>13 759 500 €</b>                |                           | <b>4 540 026 €</b>                         | <b>13 573 800 €</b>               | <b>14 007 171 €</b>                            |                                                                             | <b>4 714 182 €</b>             |

Effet du coefficient correcteur de 2026 :

Contribution coefficient correcteur :

Coco 2025 = (coeff correcteur -1)x(produit TFPB 2025 x Taux TFPB 2020 (commune et département)/taux de TFPB + Alloc TFPB 2025 éts indus)

Hypothèses : \*coeff correcteur 2026 = coeff correcteur 2025 = 0,745687

\* Taux de TFPB (commune et département) 2025 = taux de TFPB 2024 = 28,610%

La dotation de la compensation de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels est abaissée de 19,3 du montant perçu en 2025.

Elle est de **1 549 681 €**.

Coco2 = -0,254313 x (4 554 276 x 28,61/32,97 + 1 549 681)

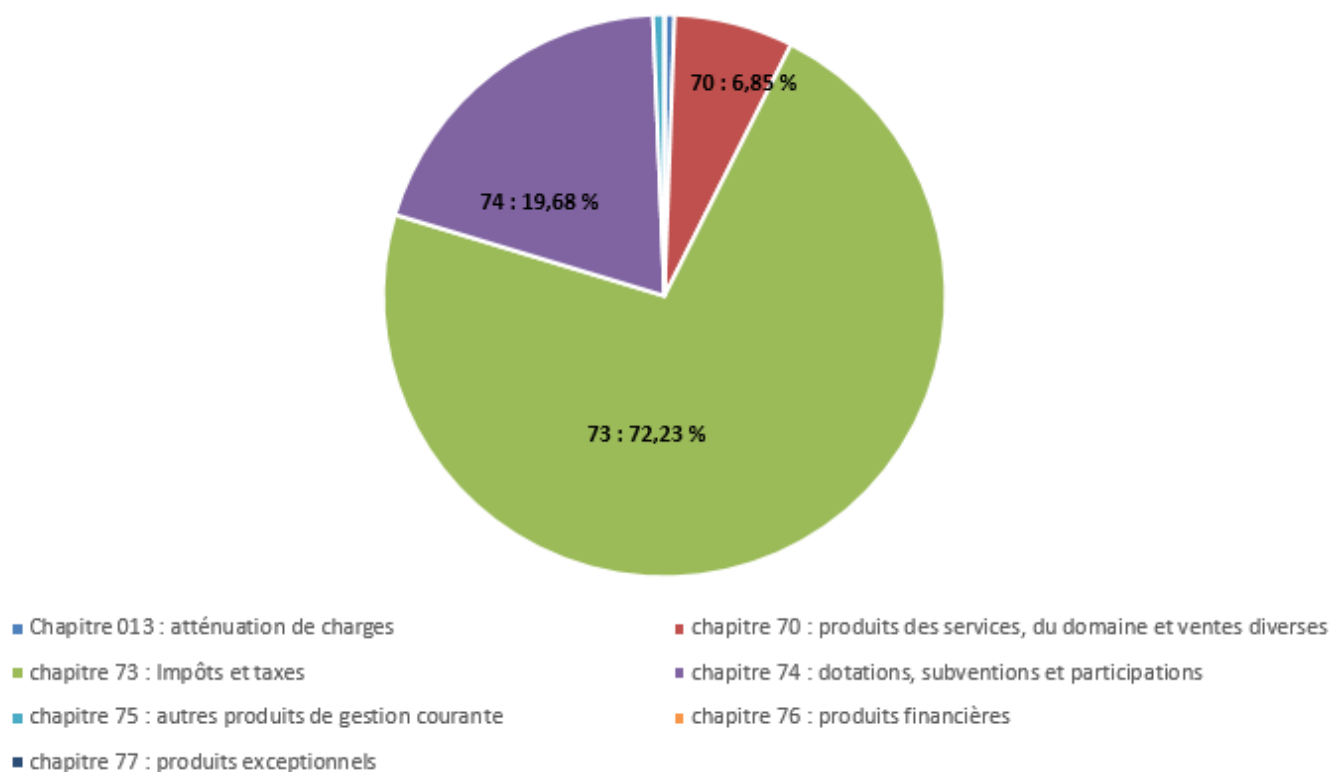
Coco2 = **-1 434 440**

**MONTANT ESTIMATIF DU PRODUIT DE LA FISCALITE LOCALE = 3 279 741 €**

- Le DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel) sera cette année une **recette (18 940 €)** devraient nous être remboursés par l'Etat. Pour mémoire, 90 % du DILICO prélevé en 2025 devrait nous être remboursé en 3 fois).
- Malgré une situation budgétaire tendue pour la Carène, les reversements par Saint-Nazaire Agglomération seront normalement identiques à ceux de 2025 :**
  - ⇒ **l'Allocation Compensatrice (AC) devrait être équivalente à celle de 2025 (et 2024) soit 3 552 000 €.**
  - ⇒ Le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) devrait lui aussi être sensiblement équivalent à celui de 2025 soit **1 412 898 €**. Cette dernière englobe depuis 2025 les subventions « attractivité ». On inscrira donc la même somme au budget.
- En 2026**, comme en 2025, la DC RTP sera nulle (confirmé par la loi de finances 2026).

- Le FNGIR nous a été notifié pour un montant de **81 820 €**.
- Concernant la **DSR**, en 2025, la Commune de Donges a perçu un montant de 130 977 € au titre de la fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale (DSR). Selon le PLF 2026, la DSR devrait continuer de progresser. Nous prévoyons au budget 2026 une DSR de **136 000 €**.
- **Les droits de mutation :**  
 Sur le plan national, les droits de mutation à titre onéreux ont fortement augmenté en 2025 soit +21,5%, après deux années de chute du produit DMTO (-33% entre 2022 et 2024).  
 La Ville, après une embellie sur ce produit, restera prudente dans son estimation 2026 en inscrivant un montant de **280 000 €** (inscrit au BP 2025 : 248 000 € - perçus : 338 492 €) compte tenu de l'instabilité politique internationale qui impacte régulièrement les taux d'intérêts et donc la dynamique immobilière.

**SYNTHESE : Structure des recettes réelles de fonctionnement**



#### **2.2.4. Charges de fonctionnement :**

**Les dépenses réelles de fonctionnement** devraient augmenter légèrement par rapport au budget de 2025, à environ **10,87 M€ (10,77 M€ au budget 2025)**. **On note une augmentation de 0,89% par rapport au budget 2025.**

L'objectif est de poursuivre la maîtrise des dépenses pour dégager des marges de manœuvre financières, lesquelles devront permettre de réaliser les investissements **sans réendetter la Ville**.

En 2026, la dynamique des dépenses réelles de fonctionnement sera impactée essentiellement par :

- une nouvelle augmentation du taux de **cotisation retraite des fonctionnaires territoriaux** (CNRACL) de +3 points, conformément au décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 qui prévoit une augmentation de 3 points pendant quatre ans, de 2025 à 2028 dans le but de réduire le déséquilibre financier structurel du régime ;
- un coût des **assurances** de nouveau en nette hausse en 2025 ;
- une inflation globale des **denrées alimentaires** de près de 2 %.

- **Les charges à caractère général :**

Les charges à caractère général (chapitre 011) englobent principalement les dépenses liées à l'alimentation, à l'énergie, au carburant et à la maintenance des bâtiments.

Elles évoluent en fonction de l'inflation, des services rendus à la population et de leur mode de gestion.

L'atterrissage de ce chapitre en 2025 serait de 2,17 M€ (2,488 M€ au budget). Nous avons écrit l'année passée qu'« *un effet inflation similaire aux prévisions de la Banque de France de décembre 2024 impacterait à la hausse le chapitre : +2%/an entre 2025 et 2028.* » estimant à 2 488 K€ les dépenses de ce chapitre en 2025.

Finalement la hausse a été moindre qu'attendu, ce qui est très positif. Cela nous permet d'être optimistes dans nos prévisions 2026. Nous prévoyons un budget de 2,52 M€, soit une augmentation de 1,15 % par rapport au budget 2025.

#### **FOCUS SUR LES COÛTS DE L'ÉNERGIE :**

Les premières estimations concernant les variations des tarifs de l'électricité et du gaz restent globalement stables par rapport à 2025. Cependant, un changement majeur est intervenu avec la fin de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH) depuis le 1er janvier 2026.

Cette réforme implique que les fournisseurs devront désormais s'approvisionner davantage sur les marchés de gros, qui sont caractérisés par une volatilité plus importante et des prix, dans certains cas, nettement plus élevés pour certaines portions de consommation.

Les prix à terme sur les marchés de gros restent incertains. Bien que certains contrats pour 2026 indiquent des prix relativement « modérés » dans le contexte actuel, le risque d'une remontée des prix demeure, notamment si les coûts de production, d'entretien des réseaux ou des carburants fossiles augmentent davantage.

En ce qui concerne le gaz, le prix de vente continue de suivre une tendance à la hausse dans de nombreux cas, en grande partie en raison des coûts de maintenance, d'acheminement et de la baisse de la consommation, ce qui rend les coûts fixes plus lourds à répartir.

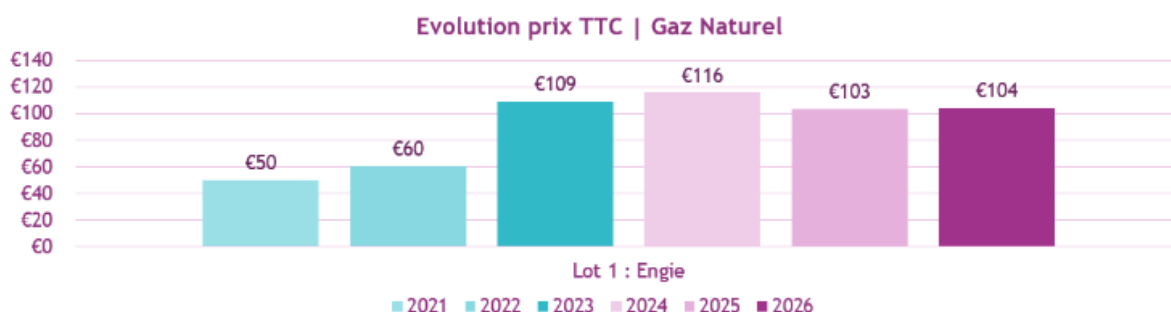
Ainsi, une hausse structurelle des coûts de l'énergie est à prévoir, bien que de nombreuses incertitudes persistent à ce stade. En réponse à cette situation, le budget 2026 intégrera cette incertitude en prévoyant une marge de crédits supplémentaires de +3 % par rapport au réalisé de 2025.

La Ville de Donges continue d'adhérer au groupement d'achat d'énergie mis en place par Territoire d'Énergie 44. L'évolution des prix du gaz et de l'électricité selon les prix annoncés pour 2026 sera globalement la suivante :

- Une augmentation d'environ 1% sur le gaz,
- Une baisse sur certains abonnements en électricité, et une hausse maximale de 30% sur un abonnement spécifique.

### Evolution du prix du gaz dans le cadre du contrat TE44

#### Lot 1 : Gaz naturel



| Tarifs       | 2021       | 2022               |            | 2023               |            | 2024               |            | 2025               |            | 2026               |            |
|--------------|------------|--------------------|------------|--------------------|------------|--------------------|------------|--------------------|------------|--------------------|------------|
|              | Prix €/MWh | Evolution vs N-1 % | Prix €/MWh | Evolution vs N-1 % | Prix €/MWh | Evolution vs N-1 % | Prix €/MWh | Evolution vs N-1 % | Prix €/MWh | Evolution vs N-1 % | Prix €/MWh |
| T1 / T2 / T3 | 50         | +20%               | 60         | +82%               | 109        | +6%                | 116        | -11%               | 103        | +1%                | 104        |

### Evolution du prix de l'électricité dans le cadre du contrat TE44

#### Lot 3 : Electricité



| Segments | Tarifs    | 2021       | 2022               |            | 2023               |            | 2024               |            | 2025               |            | 2026               |            |
|----------|-----------|------------|--------------------|------------|--------------------|------------|--------------------|------------|--------------------|------------|--------------------|------------|
|          |           | Prix €/MWh | Evolution vs N-1 % | Prix €/MWh | Evolution vs N-1 % | Prix €/MWh | Evolution vs N-1 % | Prix €/MWh | Evolution vs N-1 % | Prix €/MWh | Evolution vs N-1 % | Prix €/MWh |
| > 36 kVA | C4        | 153        | -6%                | 144        | +95%               | 280        | +8%                | 301        | -20%               | 241        | -10%               | 217        |
|          | C2   C4   | 149        | -8%                | 137        | +76%               | 242        | -14%               | 209        | -15%               | 178        | 3%                 | 184        |
| < 36 kVA | LU (EP)   | 166        | -7%                | 154        | +74%               | 268        | -16%               | 225        | 11%                | 248        | -3%                | 243        |
|          | CU (BASE) | 180        | -7%                | 167        | +92%               | 321        | -4%                | 308        | -10%               | 276        | -8%                | 255        |
|          | C5        | 180        | -7%                | 167        | +92%               | 321        | 0%                 | 323        | -16%               | 270        | -6%                | 254        |

Les dépenses d'énergie devraient subir une légère augmentation. En 2023 elles atteignaient 495 K€, fin 2024, elles atteignaient 474 K€, en 2025 : 397 K€. On considèrera globalement une légère augmentation sur le gaz (1%) et une légère augmentation sur l'électricité pour 2026. Il est envisagé d'inscrire un montant de 424 K€ au budget 2026 (+1% par rapport à 2025).

Depuis plusieurs années, les administrations locales sont confrontées à une hausse continue et substantielle des primes d'assurances. Cette évolution trouve ses racines dans plusieurs éléments : d'une part, la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes, qui augmente le volume et le coût des indemnisations, et d'autre part, les modifications de la réglementation et de la jurisprudence, qui élargissent la portée de la responsabilité juridique des collectivités.

À cela s'ajoutent la concentration du secteur des assurances, qui diminue la concurrence, ainsi que la réévaluation des risques effectuée par les assureurs, entraînant une élévation des tarifs, notamment pour les contrats couvrant les biens publics, la responsabilité civile et les risques statutaires des agents. Les perspectives d'une inversion de tendance à court terme restent peu probables.

Pour l'exercice 2026 de la Commune de Donges, qui doit procéder cette année au renouvellement de l'ensemble de ses contrats d'assurances, cette dynamique à l'échelle nationale se traduira par une augmentation anticipée des charges d'assurances d'environ **+13 %**, hors assurance statutaire.

Enfin, certains postes de dépenses continuent d'être soumis à une augmentation structurelle des prix. Pour 2026, les prévisions ne suggèrent pas un retour rapide à des niveaux plus habituels. Cette conjoncture obligera la Commune à prendre en compte, dans son budget prévisionnel, une inflation persistante, ce qui réduira automatiquement ses marges de manœuvre en termes de réalisation de projets.

Ainsi, en ce qui concerne les achats de biens et de services, la tendance à la hausse devrait perdurer, notamment pour les prestations externalisées (nettoyage, sécurité, maintenance technique), les prestataires répercutant leurs propres augmentations de coûts.

Pour les marchés de travaux et de maintenance, une stabilisation est attendue, mais les niveaux resteront encore supérieurs à ceux d'avant la crise COVID, avec un risque de flambée ponctuelle en fonction des fluctuations des matières premières (acier, bois, béton).

Les denrées alimentaires constituent également un poste de dépenses particulièrement sensible dans le budget de la collectivité, surtout pour la restauration scolaire à travers l'UPAM et la crèche. Après une hausse exceptionnelle en 2022-2023, les prix demeurent élevés et continuent d'enregistrer des augmentations ciblées. Les céréales, huiles, produits laitiers et viandes sont particulièrement affectés par la volatilité induite par les tensions géopolitiques et les conditions climatiques. Les filières locales et bio, soutenues par les politiques publiques, connaissent également des hausses des coûts de production.

L'UPAM, à laquelle la Ville adhère depuis plusieurs années, s'approvisionne directement auprès des producteurs locaux, sans intermédiaires. Cette approche, conforme aux exigences de la **loi EGAlim** en matière de qualité alimentaire, permet à la Ville de Donges de répondre aux obligations légales tout en garantissant une alimentation saine et durable.

Pour 2026, les perspectives indiquent que les prix resteront durablement élevés, sans revenir aux niveaux antérieurs à 2021. L'inflation globale des denrées alimentaires est estimée à +1,8 %.

Les dépenses réelles estimées pour 2025 dans le domaine de la restauration scolaire s'élèvent à 444 692 € (incluant un reliquat de 14 000 € de 2024). Pour l'année 2026, il conviendra de prendre en compte le passage au matériel en inox dès septembre 2026, entraînant une augmentation de 0,10 centime par repas, ce qui représente une hausse de 1,93 % pour les repas destinés aux adultes, 2,62 % pour les repas des élèves du primaire, et 3,18 % pour ceux des enfants en maternelle.

En intégrant une estimation de 3 % d'augmentation moyenne liée à l'adoption des plats et assiettes en inox à compter de septembre 2026, ainsi que l'inflation prévisionnelle de 2,5 % pour 2025 selon l'INSEE, le budget alloué à la restauration scolaire pour 2026 est de **460 000 €** (budget 2025 : 428 000 €).

Une nouvelle dépense est à intégrer au budget de fonctionnement. Les années passées les dépenses liées aux hébergements de logiciels en nuage passaient sur notre budget d'investissement ce qui n'est plus accepté comptablement. Le budget global sur ces dépenses est de 64 000 €. Ces dépenses seront réparties sur les chapitres 011 et 65.

La Ville de Donges place au cœur de ses priorités les services publics quotidiens, dans l'objectif de garantir à chaque citoyen un cadre de vie agréable et des prestations sur mesure, adaptées aux attentes de chacun. Que ce soit pour la gestion des infrastructures, l'entretien des espaces verts ou le soutien aux familles, les équipes communales s'engagent jour après jour pour assurer le confort, la sécurité et le bien-être des habitants.

Les grands enjeux à venir porteront sur l'accompagnement de la transition climatique et énergétique, l'incorporation des technologies numériques au sein des services publics, le renforcement des solidarités intergénérationnelles, ainsi que la valorisation de la vitalité et du potentiel de développement de Donges.

Toutefois, pour atteindre ces objectifs, il est impératif d'éviter que les collectivités n'aient pas à subir les conséquences des politiques de l'État, qui leur fait porter le poids de sa gestion défaillante.

### Les charges de personnel :

#### **1- Evolution budgétaire de la masse salariale**

Des charges de personnel en légère augmentation : **+3,51%** par rapport au budget 2025 (budget 2025 : 6,69 M€ / budget 2026 : 6.93 M€) :

L'évolution de ce budget résulte :

#### **o de décisions nationales :**

En 2026, les décisions nationales impacteront fortement la masse salariale de la Ville.

Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales prévoit une hausse de trois points de la cotisation employeur à la CNRACL tous les ans à compter du 1er janvier 2025. Cette augmentation va, mécaniquement et obligatoirement, augmenter les dépenses de fonctionnement des collectivités. **Une dépense supplémentaire estimée à 140 k€** pour Donges est à prévoir en 2026.

**o la participation employeur à la mutuelle santé** des agents obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 occasionnant un surcoût des dépenses de personnel de **18 000 €**.

**o du nombre croissant de personnels placés en longue maladie** et qui occasionne une augmentation importante de la cotisation assurance employeur **soit + 95 000 € en 2026.**

**o d'éléments récurrents** comme le Glissement Vieillesse Technicité, les avancements de grade et promotions internes, les augmentations individuelles de régime indemnitaire et le complément indemnitaire annuel,

**o une politique de baisse de la masse salariale.** Le taux de la masse salariale est trop important. Les dépenses de personnel reste l'un des enjeux majeurs compte tenu de leur importance dans les dépenses totales de la commune.

**Le montant estimatif 2026 de la masse salariale intègre ces éléments.**

Le poids de ce chapitre dans le total des dépenses de la Commune (63,79% en 2024) reste très supérieur à la moyenne constatée sur l'ensemble des communes de la strate (entre 5 000 et 10 000 habitants).

## **2- Poursuite d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et de l'accompagnement des agents dans le développement de leurs compétences**

En conséquence du renouvellement de l'équipe municipale, il conviendra de mettre à jour les Lignes Directrices de Gestion, et notamment le volet GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).

La GPEC consiste à anticiper les besoins organisationnels futurs et à réfléchir à l'évolution de carrière de chaque agent. L'objectif est de disposer d'une vision à moyen terme concernant l'évolution des effectifs, des missions et des compétences des services. Plus précisément, il s'agit de dresser une cartographie des effectifs et des emplois au sein des services afin de :

- Assurer une adéquation entre les besoins en emplois et compétences et les effectifs actuels ;
- Améliorer la connaissance des compétences présentes dans les services ;
- Veiller à ce que les effectifs correspondent aux missions des services ;
- Organiser les services, notamment à travers des projets de réorganisation qui auront un impact sur les postes, les besoins en compétences ou nécessitant des mobilités internes et externes ;
- Piloter les mouvements de personnel, notamment les arrivées et départs, les recrutements, les créations, les remplacements, ainsi que les modifications ou fermetures de postes, tout en assurant une visibilité claire de la masse salariale par direction ;
- Gérer les effectifs en identifiant et ciblant les postes dits incompressibles ou stratégiques.

Cette démarche s'inscrit également dans le travail quotidien : chaque départ ou remplacement est l'occasion de repenser l'organisation des services et de moderniser les missions qui leur sont confiées, en utilisant, par exemple, la dématérialisation. Il s'agit aussi de professionnaliser les services à travers le développement des compétences, notamment via la formation.

La politique de gestion des ressources humaines doit également prendre en compte plusieurs autres dimensions :

- La poursuite de l'intégration au sein des services municipaux de personnes en situation de handicap avec un accompagnement individualisé pour les agents dans leur démarche de reconnaissance de travailleur handicapé ;
- La réduction et l'évitement de l'emploi précaire,
- Le déploiement de la mobilité interne et de la reconversion professionnelle, avec un accompagnement comprenant formation et tutorat ;
- La maîtrise des heures supplémentaires ;
- La mise en place d'un plan d'action pour réduire l'absentéisme.

### 3- Les effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026

Apprenti : Aucun – En 2025, la Ville a souhaité embaucher un jeune apprenti dans l'animation et l'accompagner dans l'obtention d'un BPJEPS mais malheureusement nous n'avons pas eu de candidat. Il est envisagé de reconduire la proposition en 2026, sous réserve de l'aval du Conseil Municipal

Agents stagiaires : 8 ETP pour 8 agents (1 à la communication, 1 en RH, 1 en animation, 1 au secrétariat des services techniques, 1 en restauration, 2 au service Entretien et 1 (technicien) au service Entretien)

Agent titulaires : 88 agents dont 1 agent issu de la Fonction Publique d'Etat (en situation de détachement), soit 85,05 ETP.

Dont 1 agent en disponibilité d'office pour raison de santé, 8 agents en temps partiel dont 2 à temps partiel thérapeutique.

Il est noté que 6 agents sont en disponibilité pour convenances personnelles (non rémunérés) et que 2 anciens agents, licenciés perçoivent les Allocations de Retour à l'Emploi (ARE), payées par la Commune.

Non-titulaires : 57 agents dont :

- 3 agents en CDI soit 2,65 ETP ;
- 19 agents sur postes indiciaires (saisonniers, remplacement, temporaires ou vacants).

Ainsi les agents non-titulaires représentent :

9 agents d'animation, 4 agents dans la filière technique dont 3 sur voirie /espaces verts et 1 comme ingénieur (contrat en cours de rupture par la Ville) + 1 agent polyvalent (entretien/restauration) + 5 agents sur des postes administratifs (secrétariat petite enfance/ secrétariat technique, secrétariat CCAS, gestionnaire finances, secrétariat maire, responsable CCAS).

- 36 intervenants horaires ou indiciaires assurant des remplacements ponctuels ou en compensation d'agents à temps partiel ou réalisant des missions sur des petits temps. Vu les difficultés de recrutement de personnel compétents, le service on essaie de "fidéliser" les agents de valeur et de ce fait, certains sont sollicités à hauteur d'un temps complet.

Sur le personnel de remplacement, ces temps équivalent au mois de janvier à 13,45 ETP, ce qui est conforme aux années précédentes (entre 13 et 14 ETP)

Dont Vacataires au sein du LAEP : 7 intervenants qui interviennent selon leur disponibilité pour couvrir les lundi et jeudi matin d'ateliers libres d'inscription.

- Elus : 12 décomposés comme suit Le Maire, 8 adjoints et 3 conseillers subdélégués

Soit un total de **153 agents**.

Si l'on effectue une extraction des données de paye de janvier, l'effectif est à **130,15 ETP**.

L'embauche d'un régisseur pour renforcer l'équipe de l'Espace Renaissance sera compensée par le non remplacement d'un départ en retraite d'un agent du service espaces verts-voirie. Il n'est pas prévu, pour l'heure, d'accroître en 2026 le nombre des agents.

- **Le chapitre 65**

Le chapitre 65 passe de **871 K€ en 2025 à 949 K€ en 2026**, soit une augmentation substantielle de 5,2%

**Une nouvelle dépense** : Une partie de cette augmentation est liée à une modification comptable qui impose l'intégration d'une partie des dépenses liées aux logiciels hébergés (en nuage) aux dépenses de fonctionnement tandis que jusqu'à l'année passée ces dépenses pouvaient être intégrées en investissement (l'autre partie est en 011).

**Les subventions aux associations sont en légère augmentation par rapport au budget 2025**

Les associations occupent une place essentielle dans la vie locale et participent, comme partout en France, à la vitalité des territoires. Avec près de 1,5 million d'associations actives et plus de vingt millions de bénévoles engagés sur le territoire national, elles constituent un véritable pilier de la cohésion sociale, du vivre – ensemble et de l'animation du quotidien. Elles irriguent tous les domaines de la vie : culture, sport, solidarité, environnement, éducation ou encore santé.

À Donges, ce dynamisme associatif se traduit par une richesse et une diversité remarquables, qui participent directement à l'attractivité et à la qualité de vie du territoire (193 associations sont recensées en 2025).

Consciente de cette force, la Ville soutient avec constance son tissu associatif, par des moyens financiers mais aussi logistiques et techniques.

Ce soutien témoigne de valeurs fortes : la solidarité, le partage, l'inclusion et la confiance. En 2023, du fait de la situation financière de la Commune, le budget aux associations avait été légèrement baissé. En 2024, 288 600 € avaient été inscrits au budget. En 2025, c'est un montant de 295 600 € qui était prévu. Le montant budgété pour 2026 est de **340 000 €**.

Cette augmentation est notamment liée à l'effet paiement du 2<sup>ème</sup> acompte à l'OSCD, acompte qui comprend les charges de personnel comptabilisées aussi pour le Comité des Fêtes dans le cadre du transfert de mise à disposition d'un agent au 1<sup>er</sup> mars de l'OSCD en faveur du Comité des Fêtes.

De plus, la Ville participera à hauteur de 5000 € cette année au projet de rénovation de l'EPAHD Le Clos Fleuri.

**Le montant de la subvention à verser au CCAS en 2026 est de 170 000 €**. Elle affiche une baisse par rapport à 2025 du fait d'un excédent 2025 important. Le service a subi un *turn-over* qui a induit un CCAS à 2 agents pendant plusieurs mois. La situation est aujourd'hui rétablie. L'embauche d'un 2<sup>ème</sup> agent de catégorie B (travailleur social) fin 2025 permet un accompagnement supplémentaire pour les Dongeois, ce qui est très positif. La contrepartie en est l'augmentation du coût de la masse salariale sur ce service (remplacement d'un agent de catégorie C par un agent de catégorie B).

**La possible revalorisation des indemnités des élus :**

La loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local revalorise le montant maximal des indemnités de fonction des maires et des adjoints aux maires des communes de moins de 20 000 habitants. Cette revalorisation sera plus importante pour les maires et adjoints des petites communes avec un taux de **6% pour celles de moins de 10 000 habitants**.

Il a donc été intégré au budget une **possible** augmentation des indemnités des élus, et un budget de formation des élus en début de mandat. Le chapitre 65 passe de **129 K€ en 2025 à 142 K€ en 2026 (+10%)**.  
La majorité sortante annonce d'ores et déjà qu'elle ne souhaite pas profiter de cette possibilité si elle est réélue, le budget communal étant déjà mis à mal par les décisions gouvernementales.

- **Les atténuations de produits (014)** comprennent le **prélèvement Loi SRU** et le **FPIC** :

✚ **Prélèvement Loi SRU** : Une pénalité d'un montant de 115 000 € a été versée en 2025. En ce début d'année 2026, nous avons reçu une annonce positive. En effet, après l'annonce d'un passage du taux obligatoire à 25%, l'unité urbaine de Saint-Nazaire ainsi que Saint-Nazaire Agglo restent finalement au taux obligatoire de 20% de logements locatifs sociaux au sein des résidences principales. Cela s'explique par le fait que le seuil pivot a été fortement rehaussé, passant de 4 à 5,5, en raison de la forte tension locative observée partout en France. Le taux obligatoire reste donc à 20 % pour Donges sur la période 2026-2028. Cependant, il n'est pas exclu que le ratio pivot soit abaissé en 2029.

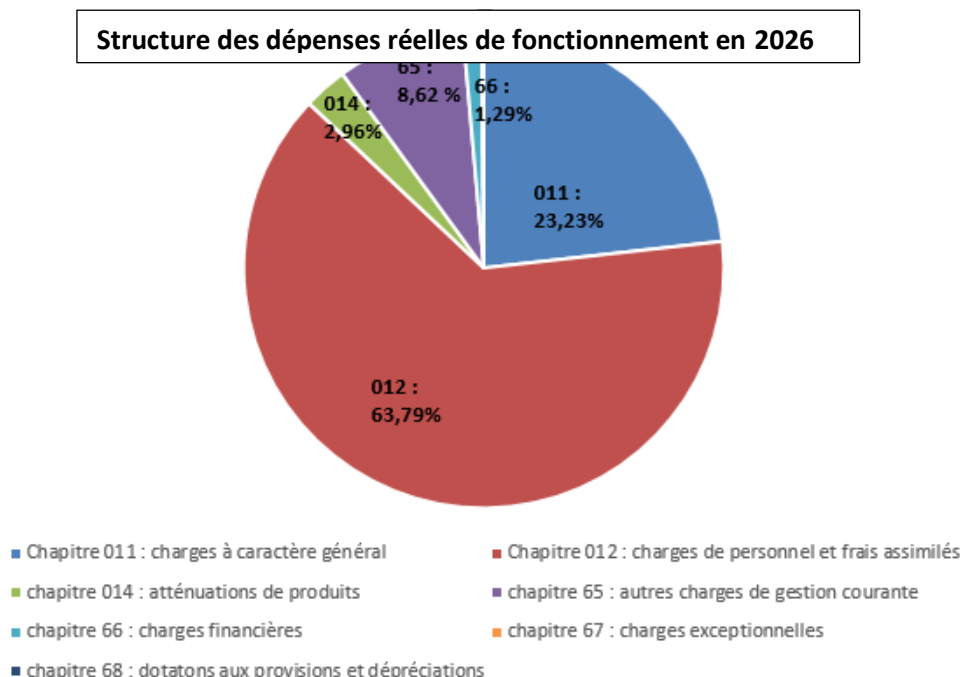
**La pénalité estimée pour 2026 est de 120 000 €.**

✚ **Le FPIC** : Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), créé par la loi de finances pour 2012, constitue un outil de péréquation horizontale. Un prélèvement sur le stock de recettes fiscales de certains territoires (communes et intercommunalités) est opéré afin d'être redistribué à d'autres territoires moins favorisés, dans le but de réduire les inégalités financières entre collectivités. Depuis 2016, les montants redistribués sont figés à un milliard d'euros par an.

Le prélèvement pour 2025 au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (**FPIC**) serait *a priori* proche de 2025 (192 742 €). Il est envisagé d'inscrire **201 000 €** par prudence.

- **Les intérêts de la dette :**

Ils seront quant à eux évalués à **140 000 €**, dont 150 000 en intérêts à payer et -10 000 € d'ICNE.



**Les charges de personnel (63,79%)** constituent le principal poste de dépenses de la Ville. Elles vont subir les effets de décisions prises au niveau national (augmentation des taux de cotisation CNRACL,...) mais également au niveau de la collectivité (gestion prévisionnel des effectifs, politique salariale,...).

**Les charges à caractère général (23,23%)** comprennent les contrats conclus par la commune (électricité, eau...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc. Leur variation est influencée en partie par l'inflation et le prix des fluides.

**Les charges de gestion courante (8,62%)** correspondent aux subventions et contributions versées par la commune, ainsi qu'aux indemnités des élus.

**La fiscalité reversée (2,96%)** correspond au FPIC payé par la Ville et à la pénalité payée suite à la Loi SRU.

**Les charges financières (1,29%)** évolueront en fonction de la politique d'endettement de la collectivité et des variations des taux d'intérêt.

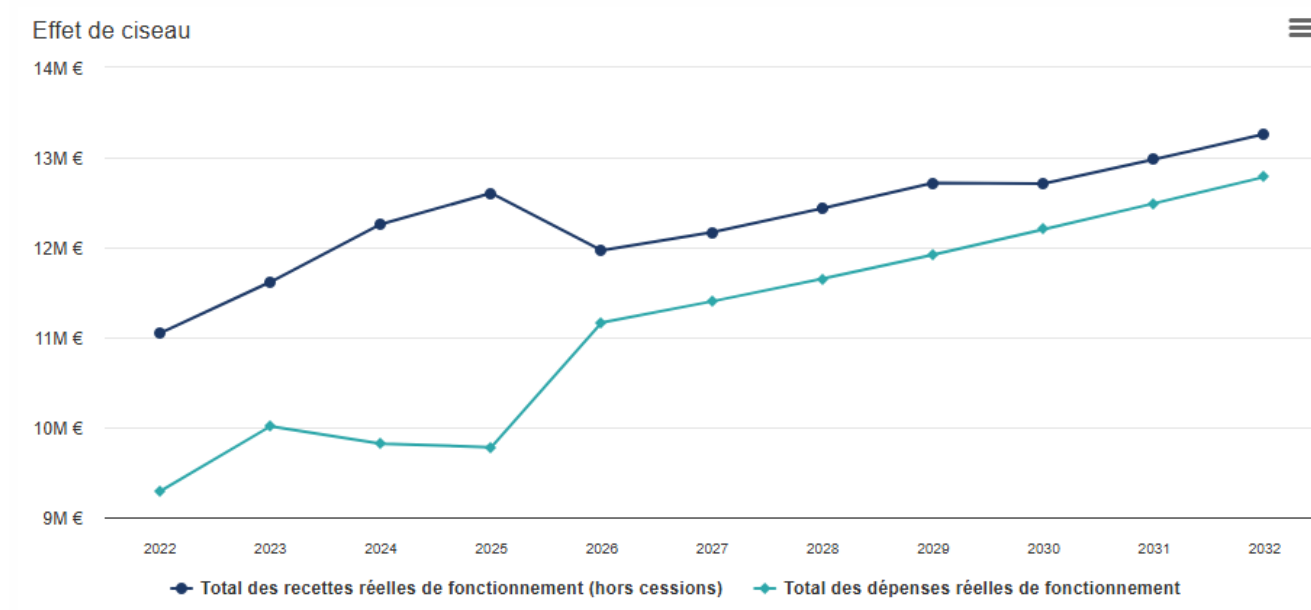
**Les autres charges (2000 €)** se composent des charges exceptionnelles, des autres reversements et des dotations aux provisions.

## CONCLUSION

Ainsi, les recettes sont attendues baisser de 1,55% (-190 K€), tandis que les dépenses de la Ville vont continuer de croître dans le même temps (+0.89%).

Après deux années d'amélioration de la capacité d'autofinancement de la Ville, il conviendra d'être particulièrement vigilants pour ne pas rentrer dans un effet « ciseau » (*Voir ci-après le graphe prospectif réalisé par Finance Active dans le cadre de la prospective 2026-2032*).

Il sera important de faire preuve de prudence, notamment lorsqu'il s'agira de prendre des décisions visant à augmenter les dépenses de fonctionnement. Bien que le gouvernement ait abandonné son projet de loi de finances initial, il est fort probable qu'il proposera à nouveau ces mesures, qui auraient un impact significatif sur le budget des communes, dans les années à venir.



## **2.2.5. Un programme d'investissements très diversifié :**

**Le budget total des investissements représente 4 M€ euros : 2,7 M€ en crédits nouveaux et 1,3 M€ en restes à réaliser.**

Le budget d'investissements 2026 (crédits nouveaux), **qui pourra évidemment être revu ou amendé par l'équipe élue en mars prochain**, reste dans la continuité des priorités déjà mises en œuvre au cours du mandat depuis 2020 :

### **1. Poursuite de l'amélioration et de la sécurisation des voiries communales :**

Il est essentiel de continuer à investir dans la modernisation et la sécurisation de nos voiries afin de garantir la sécurité de tous les usagers, piétons comme automobilistes. Un budget de **670 000 €** est prévu pour cette tâche, permettant ainsi de renforcer l'accessibilité et la sécurité sur l'ensemble du territoire communal (travaux de rénovation de voirie notamment secteurs de La Crépelais et Er, Rue de L'Ariais).

### **2. Renforcement des modes de déplacement doux :**

L'aménagement de pistes cyclables entre l'aire de co-voiturage des Six-Croix et la Rue de Gramont s'inscrit dans la volonté municipale de favoriser les modes de déplacement doux. D'un coût estimé à **450 000 €**, ces travaux ne pourront être réalisés qu'en cas de concours financiers extérieurs, avec des subventions de l'État couvertes à hauteur de 50 % et une participation de la CARENE. Ce projet, ambitieux dans son objectif écologique et citoyen, vise à améliorer la qualité de vie en facilitant les déplacements à vélo dans notre ville, et en particulier entre le centre-ville et les quartiers situés plus au nord.

### **3. Rénovation des équipements sportifs :**

L'engagement en faveur de la rénovation des équipements sportifs se poursuit. Après les travaux de rénovation des salles de sports en 2025, la Ville s'engagera à poursuivre cette dynamique en 2026.

Parmi les projets prioritaires figure la réhabilitation du Stade Municipal Jean PAUCHARD, avec un budget de **210 000 €**, comprenant la rénovation de la tribune d'honneur, la construction d'un mur de soutènement en fond de stade, ainsi que le remplacement des éclairages par des LED, permettant à la fois de moderniser et d'améliorer les conditions de jeu et d'accueil du public.

Une participation de **200 000 €** pour cette année au projet de rénovation de la salle omnisports de l'Espérance Sportive Dongeoise est aussi envisagée. Le montage juridique et financier est en cours de définition. Le projet consiste à permettre à la Ville de disposer de larges créneaux horaires dans une future salle rénovée et mise aux normes, afin que ces créneaux puissent être mis à disposition d'autres clubs sportifs de la Commune ;

### **4. Amélioration des conditions d'accueil scolaire et périscolaire :**

La municipalité continue de porter une attention particulière à l'amélioration des conditions d'accueil dans nos écoles et établissements périscolaires. Parmi les actions programmées :

- **Végétalisation de la cour de l'école maternelle Casanova** : Ce projet de végétalisation, bien qu'il soit contraint par la présence d'une noue souterraine, aura tout de même un impact significatif sur le cadre de vie des enfants. Un budget de 30 000 € est dédié à ce projet.
- **Rénovation de l'accueil périscolaire** : Dans le prolongement des travaux lancés en 2025, un budget de 57 000 € permettra de continuer la modernisation des espaces d'accueil pour les enfants.
- **Entretien des établissements scolaires** : Des travaux d'entretien essentiels seront réalisés, dont le remplacement de faux-plafonds à l'École Aimé Césaire, garantissant ainsi des conditions d'enseignement optimales.

## 5. Amélioration des conditions de travail des agents municipaux :

La modernisation du matériel et des équipements des services municipaux est une priorité afin de garantir des conditions de travail dignes de ce nom pour nos agents :

- **Matériel administratif** : Un investissement de 50 000 € est prévu pour le renouvellement du matériel informatique vieillissant et la mise à jour du logiciel des ressources humaines, aujourd'hui obsolète. Il sera aussi mis en œuvre un vélux à l'Espace Renaissance pour apporter de la lumière dans le bureau des deux agents qui y travaillent.
- **Restauration scolaire** : Pour améliorer les conditions de travail des agents de la restauration scolaire, un budget de 55 000 € sera alloué au remplacement de la machine de plonge du restaurant scolaire de La Pommeraye, à l'achat de nouvelles chaises plus légères pour les enfants (portées par les agents lors du lavage des sols), et à l'acquisition d'une monobrosse pour le nettoyage du sol du restaurant scolaire de La Souchais.
- **Matériel pour les ateliers de voirie et espaces verts** : Le renouvellement du matériel vieillissant, indispensable à la bonne marche des services, sera effectué avec l'achat d'un véhicule type Jumpy, d'un camion type Master, d'un tracteur-tondeuse et d'outils lourds.

## 6. Aménagement d'espaces verts et de loisirs :

Enfin, la Ville poursuivra l'aménagement de ses espaces publics pour offrir à ses habitants des lieux de détente et de loisirs. L'**aire de jeux des Guifettes**, actuellement en travaux, sera achevée au printemps. Elle offrira aux familles un espace convivial avec des allées, du mobilier urbain et de nombreux parterres de fleurs, pour un cadre de vie plus agréable.

En ce début d'année, il est à noter aussi la nécessité de prendre en compte des travaux de **réparation aux ateliers voirie-espaces verts**. En effet, en fin d'année 2025, un incendie s'est déclaré en journée dans les vestiaires des agents. Fort heureusement, il n'y a pas eu de blessé, ce dont nous pouvons nous réjouir, mais de lourds dégâts matériels sont à déplorer.

Outre les réparations, une dépense liée à la location de modulaires est à inscrire au budget. Le montant des travaux est estimé à **90 K€**. L'assurance prendra en charge une grande partie de ces dépenses. La recette, dont le montant n'est pour l'heure pas connue, ne sera pas inscrite dans le budget 2026.

Ainsi, ce projet, certes modéré dans son envergure, se veut un nouvel acte de responsabilité, en visant à pérenniser les actions déjà entreprises, tout en posant les bases d'un développement harmonieux et durable pour notre Commune.

Ce n'est qu'en unissant nos forces, en restant attentifs aux besoins de chacun et en poursuivant les efforts de modernisation et d'adaptation, que nous pourrons faire de notre Ville un modèle de dynamisme, et de bien-être de sécurité pour tous ses habitants.

Les Restes à Réaliser, d'un montant de **1,3 M €**, concernent en particulier les travaux suivants :

- la rénovation énergétique des gymnases (travaux réceptionnés et terminés),
- la mise en œuvre d'un sol coulé au niveau de la salle Océan (travaux en février et mars 2026),
- la mise en conformité du restaurant scolaire de La Souchais (travaux réceptionnés en décembre 2025),
- la rénovation des voiries à Er suite aux travaux d'assainissement (travaux terminés),
- la rénovation de l'accueil périscolaire (travaux en cours),
- la rénovation du hall des salles de sport (travaux toujours en cours),
- et la rénovation de l'éclairage public de la Place Armand Morvan (275 000 € / septembre 2025).

La Commune souhaite aussi poursuivre la **sécurisation des espaces publics** en armant sa police municipale et en l'équipant de caméras piétons. Un budget de 30 000 € est alloué à la mise à jour du serveur pour la gestion des caméras et la mise en œuvre de nouvelles caméras aux Guifettes et aux entrées de ville. 30 700€ seront quant à eux alloués à l'armement de la police municipale.

### 2.2.6. L'épargne :

L'année 2025 est clôturée avec un excédent de fonctionnement de **2,22 M€**. Cumulé au résultat antérieur reporté de **1,163 M€**, le résultat du budget de fonctionnement affiche un total de **3,383 M€**.

Ce résultat contribue à notre épargne et nous permet de capitaliser un excédent de fonctionnement à hauteur de **2,440 M€** au c/1068.

### 2.2.7. Un financement des investissements permettant une poursuite du désendettement :

Le programme d'investissement sera financé de la façon suivante :

- **L'autofinancement** de la section de fonctionnement ;
- **Le produit de cessions de biens appartenant à la Ville**, et en l'occurrence de la vente de 2 maisons Rue des Herlains. Le produit de la vente est de **235 714 €**.
- **Les ressources propres d'investissement :**
  - Le fonds de compensation de la TVA calculé en fonction des investissements 2025 (**390 000 €**),
  - Les subventions d'équipement inscrites au titre des Restes à Réaliser :

| Subvention        | Objet                               | Montant             |
|-------------------|-------------------------------------|---------------------|
| DSIL 2020         | ADAP                                | 41 408,00 €         |
| DSIL 2023         | Rénovation thermique salle de sport | 49 790,00 €         |
| FONDS VERT        | Réalisation géothermie - HDV        | 101 408,00 €        |
| ADEME             | Réalisation géothermie - HDV        | 84 972,00 €         |
| Département       | Pparcours d'orientation             | 2 235,00 €          |
| SDSIL 2024        | Travaux restaurant scolaire         | 96 836,00 €         |
| Contrat de Région | Travaux restaurant scolaire         | 88 968,00 €         |
| CARENE            | Travaux restaurant scolaire         | 117 494,00 €        |
| TOTAL             |                                     | <b>583 111,00 €</b> |

Une demande de subvention a été présentée pour la réalisation de la piste cyclable reliant l'aire de covoiturage des Six-Croix à La Sencie (rue de Gramont) au titre du DSIL 2026 (185 000 €), et la Ville doit aussi solliciter SAINT-NAZAIRE AGGLO la CARENE sur ce même dossier au titre du fonds de concours pour les voies cyclables.

A titre informatif, il est intéressant de regarder les moyens de financements utilisés par la Ville pour ses dépenses d'équipement sur l'ensemble du municipe. Mis à part en 2022, année où la Ville a emprunté pour réaliser les travaux de rénovation de l'école de La Pommeraye, la Ville a financé pour une très grande part ses investissements par l'autofinancement et avec l'aide de subventions et concours extérieurs.

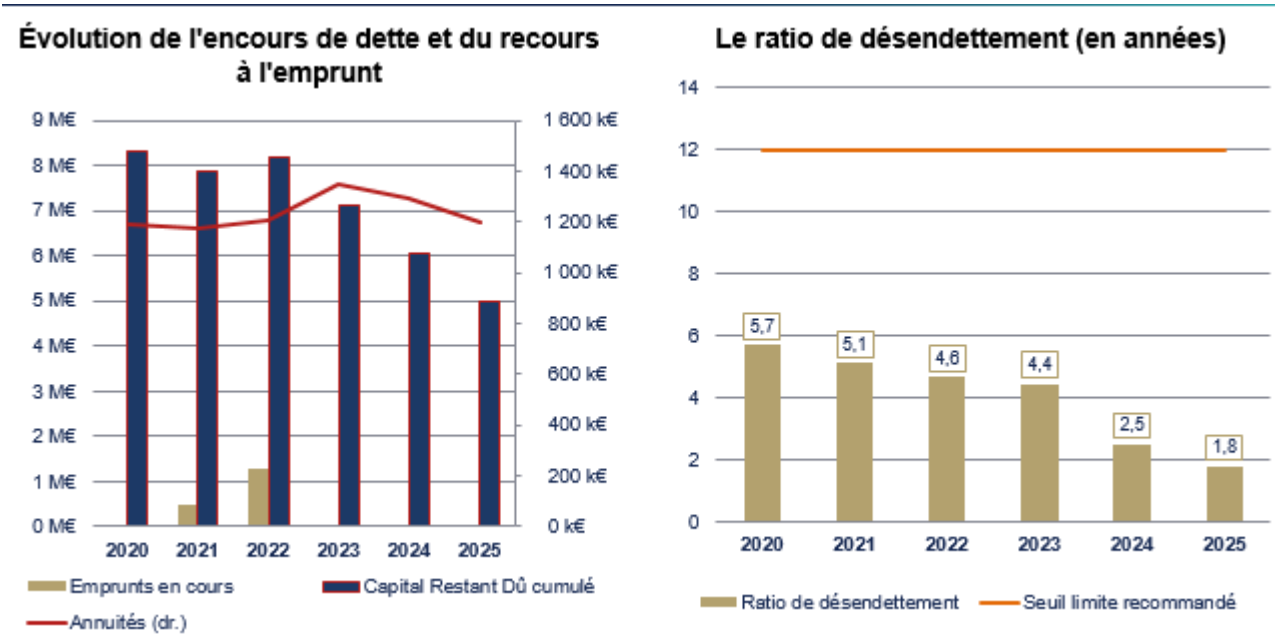
➤ La Taxe d'Aménagement : **26 000 € (estimée)**.

**L'emprunt :** La Commune prévoit de s'endetter en 2026 pour pouvoir réaliser l'entretien de son patrimoine et financer de nouveaux projets. Un emprunt de 800 000 € en 2026 portera au 1<sup>er</sup> janvier 2026 à 5 931 395 € le capital restant dû de la dette avec un taux moyen de 4%.

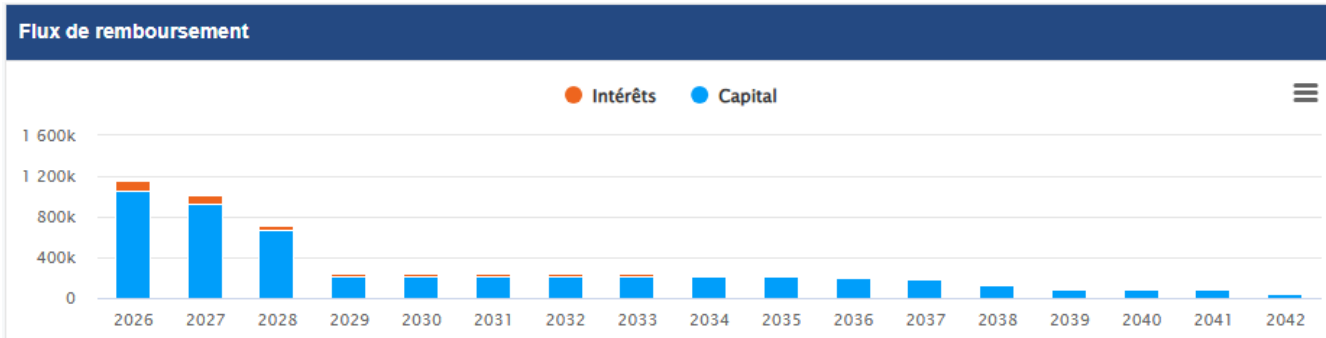
2.2.8. Focus sur la dette :

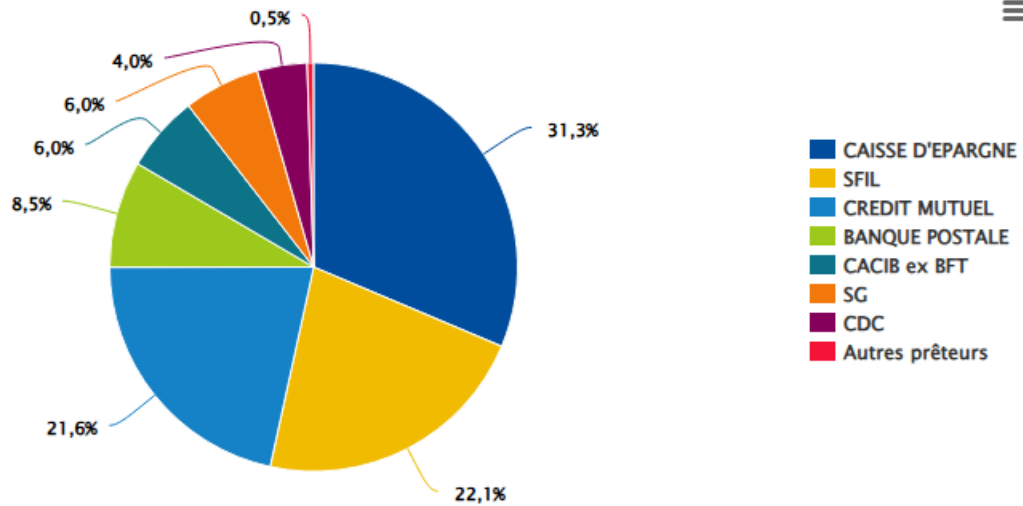
Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Capital Restant Dû (CRD) était de **12,023 M€**.  
Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, le capital restant dû est de **5,005 M€** (contre 6,063 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2025).

Sur le municipale 2020-2026, le ratio de désendettement est passé de **5,7 années** à **1,8 années en 2025**, ce qui laisse quelques marges de manœuvre pour les élus de 2026, à condition de ne pas retomber dans les errements du passé.



Hors nouvel emprunt, le flux de remboursement des emprunts en cours sera le suivant :





© Finance Active

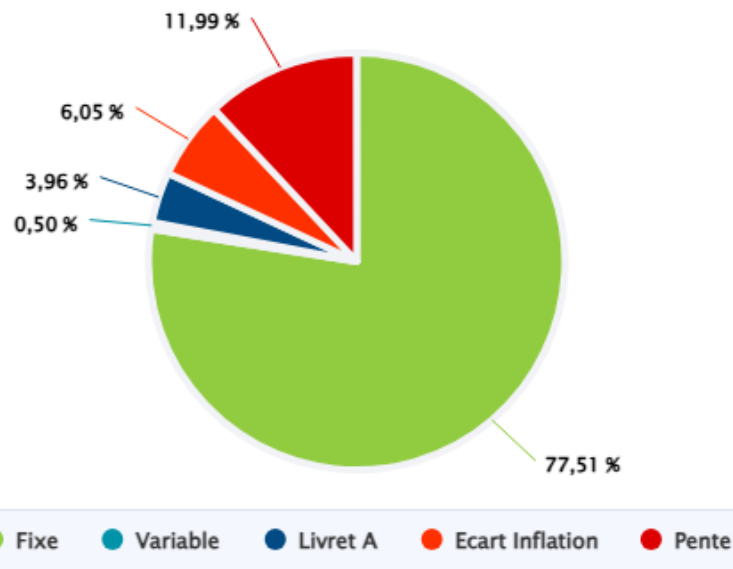
Taux moyen annuel : 2,21 % (2,64% en 2025)

Dette par type de risque

| Dette par type de risque |                |                |                           |
|--------------------------|----------------|----------------|---------------------------|
| Taper                    | Encours        | % d'exposition | Taux moyen (ExEx, Annuel) |
| Réparer                  | 3 845 799.07 € | 77.51 %        | 1.68 %                    |
| Variable                 | 25 000.00 €    | 0.50 %         | 2.13 %                    |
| Livret A                 | 196 241.18 €   | 3.96 %         | 2.70 %                    |
| Inflation Ecart          | 300 000.00 €   | 6.05 %         | 3.91 %                    |
| Penté                    | 594 771.84 €   | 11.99 %        | 4.57 %                    |
| Ensemble des risques     | 4 961 812.09 € | 100.00 %       | 2.21 %                    |

Structure de la dette : elle se compose de 17 emprunts dont 2 emprunts structurés classés 3E :

Dette par type de risque



### Dettes par type de risque :

#### **\*Produits structurés :**

- Risque élevé : 6,05%
- Risque modéré : 11,99%

#### **\*Produits classiques à risque faible : 91,97%**

### **Prospective sur l'emprunt :**

La situation de la Ville s'étant bien améliorée, cette dernière peut aujourd'hui envisager sereinement de rénover ses équipements, et en créer de nouveaux.

Ainsi, avec un emprunt envisagé de **900 000 € en 2026**, le niveau d'endettement baissera encore très sensiblement. La Ville n'ayant pas réalisé l'emprunt de 950 000 € programmé en 2025, il est tout à fait raisonnable d'envisager un emprunt de 900 000 € en 2026.

En intégrant un emprunt de 900 000 € cette année, le profil de désendettement hors emprunt autre sera le suivant :

|             | CRD début d'exercice  | Capital amorti | Amortissement CT | Intérêts     | Flux total     | CRD fin d'exercice    |
|-------------|-----------------------|----------------|------------------|--------------|----------------|-----------------------|
| <b>2026</b> | <b>5 005 145,42 €</b> | 947 982,11 €   | 125 000,00 €     | 120 478,72 € | 1 193 460,83 € | <b>4 832 163,31 €</b> |
| 2027        | 4 832 163,31 €        | 879 915,66 €   | 100 000,00 €     | 105 626,70 € | 1 085 542,36 € | 3 852 247,65 €        |
| 2028        | 3 852 247,65 €        | 616 567,87 €   | 100 000,00 €     | 80 503,73 €  | 797 071,60 €   | 3 135 679,78 €        |
| 2029        | 3 135 679,78 €        | 261 923,28 €   | 0,00 €           | 60 337,70 €  | 322 260,98 €   | 2 873 756,50 €        |
| 2030        | 2 873 756,50 €        | 261 923,28 €   | 0,00 €           | 55 784,71 €  | 317 707,99 €   | 2 611 833,22 €        |
| 2031        | 2 611 833,22 €        | 261 923,28 €   | 0,00 €           | 51 089,88 €  | 313 013,16 €   | 2 349 909,94 €        |
| 2032        | 2 349 909,94 €        | 261 923,28 €   | 0,00 €           | 46 433,37 €  | 308 356,65 €   | 2 087 986,66 €        |
| 2033        | 2 087 986,66 €        | 261 923,28 €   | 0,00 €           | 41 567,80 €  | 303 491,08 €   | 1 826 063,38 €        |
| 2034        | 1 826 063,38 €        | 261 923,28 €   | 0,00 €           | 36 727,84 €  | 298 651,12 €   | 1 564 140,10 €        |
| 2035        | 1 564 140,10 €        | 261 923,28 €   | 0,00 €           | 31 835,43 €  | 293 758,71 €   | 1 302 216,82 €        |
| 2036        | 1 302 216,82 €        | 247 563,74 €   | 0,00 €           | 27 088,84 €  | 274 652,58 €   | 1 054 653,08 €        |
| 2037        | 1 054 653,08 €        | 233 403,08 €   | 0,00 €           | 22 787,14 €  | 256 190,22 €   | 821 250,00 €          |
| 2038        | 821 250,00 €          | 180 000,00 €   | 0,00 €           | 18 870,09 €  | 198 870,09 €   | 641 250,00 €          |
| 2039        | 641 250,00 €          | 135 000,00 €   | 0,00 €           | 15 688,39 €  | 150 688,39 €   | 506 250,00 €          |
| 2040        | 506 250,00 €          | 135 000,00 €   | 0,00 €           | 12 957,99 €  | 147 957,99 €   | 371 250,00 €          |
| 2041        | 371 250,00 €          | 128 750,00 €   | 0,00 €           | 10 165,89 €  | 138 915,89 €   | 242 500,00 €          |
| 2042        | 242 500,00 €          | 85 000,00 €    | 0,00 €           | 7 574,94 €   | 92 574,94 €    | 157 500,00 €          |
| 2043        | 157 500,00 €          | 45 000,00 €    | 0,00 €           | 5 416,19 €   | 50 416,19 €    | 112 500,00 €          |
| 2044        | 112 500,00 €          | 45 000,00 €    | 0,00 €           | 3 694,31 €   | 48 694,31 €    | 67 500,00 €           |
| 2045        | 67 500,00 €           | 45 000,00 €    | 0,00 €           | 1 948,69 €   | 46 948,69 €    | 22 500,00 €           |
| 2046        | 22 500,00 €           | 22 500,00 €    | 0,00 €           | 323,00 €     | 22 823,00 €    | 0,00 €                |

Remarque : la Ville continuera de se désendetter, le CDR baissant en fin d'exercice.

.../...

## Conclusion : Une gestion rigoureuse qui rend possible un projet ambitieux et durable

L'analyse des comptes et de la stratégie financière pour le municipe qui se termine, confirme la pertinence des orientations prises par la municipalité. **Les élus de la Ville expriment aujourd'hui leur profonde satisfaction quant à la trajectoire de désendettement amorcée dès 2014.**

Après 12 années d'effort, cette gestion pragmatique et responsable porte désormais ses fruits : elle libère des marges de manœuvre précieuses, et permet d'envisager l'avenir de notre Commune avec une sérénité retrouvée.

Cette sérénité sera assurée tant que les élus feront preuve de responsabilité dans la gestion des dépenses courantes, et qu'ils garderont à l'esprit les leçons à tirer de l'impasse du surendettement des années 2010-2013.

Loin d'être synonyme d'immobilisme, la maîtrise budgétaire s'est accompagnée d'investissements importants.

Depuis 2020, la Ville a su mener de front des projets structurants de rénovation, illustrant la volonté municipale de moderniser le patrimoine communal :

- La réhabilitation de **l'école et du restaurant scolaire de La Pommeraye**, et du **restaurant scolaire de La Souchais** ;
- La rénovation de nos **salles omnisports** ;
- La modernisation de **l'éclairage public** du centre-ville ;
- L'engagement dans la transition énergétique, avec notamment la création d'une **géothermie pour l'Hôtel de Ville, et la mise en conformité du chauffage des salles de sport.**

Tout en concrétisant ces projets importants, la Ville a veillé à assurer la pérennité de son patrimoine par un entretien régulier de ses équipements, bâtiments et installations.

Par delà les infrastructures, c'est la **politique sociale et familiale** qui est au coeur de l'action municipale. La municipalisation du secteur **Enfance-Jeunesse** a marqué une évolution majeure : elle permet désormais à la Ville d'offrir aux familles un service de proximité, cohérent et de grande qualité.

En parallèle, la protection des citoyens demeure une priorité absolue. Cet engagement se traduit par une **montée en puissance de la Police Municipale**, dont l'armement en cours et les dotations importantes en équipements de sécurité doivent assurer aux Dongeois un cadre de vie plus serein et mieux protégé.

**En conclusion**, ce rapport d'orientations budgétaires démontre qu'une gestion saine et responsable des finances publiques est le meilleur levier du développement local et du progrès.

**Forte de sa nouvelle solidité financière, et de sa crédibilité retrouvée après 12 années d’efforts, la Ville dispose désormais de tous les atouts lui permettant d’investir, d’innover et de protéger, pour faire de Donges une commune toujours plus dynamique, plu apaisée et plus accueillante.**